

2014

RAPPORT D'ACTIVITÉS



ÉDITO



Madame, Monsieur,

Une première année s'est écoulée depuis les dernières élections municipales et communautaires. Vous pouvez désormais découvrir le bilan de ces premiers mois en parcourant au fur et à mesure le rapport d'activités qui vous est délivré conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999.

Aussi et afin de faciliter la lecture et la compréhension du rôle de Chambéry métropole, dans cette période de grandes mutations pour les collectivités locales, j'ai tenu à vous proposer un supplément retraçant en résumé les projets et les actions engagées.

Il ne vous aura pas échappé que ce début de mandat a été marqué, comme partout en France, par le durcissement du Pacte de responsabilité, pacte qui a induit un net amenuisement des dotations de l'Etat.

Si en 2014, nous avons fait face à une baisse de dotation s'élevant à 646 000 €, il nous a fallu prendre en considération l'annonce faite en avril 2014 que notre agglomération se verra privée de près de 30 millions d'euros en cumulé jusqu'en 2020.

Durant ces premiers mois et dans un contexte budgétaire contraint, notre équipe forte d'une vision d'avenir pour l'agglomération n'a pas manqué de redéfinir ses projets et de prioriser les actions à conduire, compétence par compétence, pour véritablement répondre au mieux à vos besoins et relever les défis de notre temps avec comme priorité : l'économie et l'emploi.

Nous avons également souhaité mettre l'accent sur des facteurs clés de succès : l'économie du numérique, le rapprochement avec l'enseignement supérieur et de la recherche, le dialogue avec nos voisins et partenaires (Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, Cœur de Savoie, Communauté d'agglomération d'Annecy...).

En parcourant ces pages, vous aurez l'occasion de découvrir quelques-unes des actions concrètes et révélatrices de l'engagement qui est le nôtre au profit de nos espaces de vie et de ceux qui les vivent au quotidien.

Bonne lecture,

XAVIER DULLIN,
Président de Chambéry métropole

SOMMAIRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

AU FIL DES MOIS

P. 4

01.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,
UN TERRITOIRE,
24 COMMUNES, 76 CONSEILLERS

P. 7

02.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,
MOYENS HUMAINS
ET FINANCIERS

SERVICES ET EFFECTIFS	P. 14
RESSOURCES HUMAINES	P. 16
FINANCES	P. 19
LE SCHÉMA DE MUTUALISATION	P. 23
SERVICES GÉNÉRAUX	P. 24

03.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,
ATTRACTIVE, INNOVANTE
ET SOLIDAIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P. 30
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	P. 34
COMMUNICATION	P. 35
POLITIQUE DE LA VILLE	P. 37
HABITAT	P. 38
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	P. 40

04.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,
ACCEILLANTE
ET RESPECTUEUSE

DÉCHETS	P. 46
EAU ET ASSAINISSEMENT	P. 49
COURS D'EAU	P. 56
AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET ESPACES NATURELS	P. 58
DÉVELOPPEMENT DURABLE	P. 61
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	P. 64

2014, AU FIL DES MOIS

LA VÉLOSTATION S'INSTALLE DANS LE PARC DU VERNEY

Pendant les travaux du pôle d'échanges multimodal, la Vélostation déménage pour s'installer dans le parc du Verney, face à La Poste.



INAUGURATION DE L'USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES

Engagé en 2009, l'important chantier de modernisation de l'usine de dépollution des eaux usées (UDEP), située à Chambéry dans le parc d'activités de Bissy, s'achève. Après le nouveau bâtiment de biofiltration début 2011, c'est maintenant l'ensemble de la nouvelle usine qui est désormais en fonctionnement.



DÉMOLITION DU « BUFFET DE LA GARE » ET DU BÂTIMENT SNCF

pour permettre de démarrer les travaux
du pôle d'échanges multimodal.



ÉLECTION DE XAVIER DULLIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Suite aux élections municipales du 23 et 30 mars, le conseil communautaire a élu Xavier Dullin à la tête de Chambéry métropole dès le 1^{er} tour. Seul candidat, il a recueilli 59 voix (17 blancs). Une présidence placée sous le signe du travail collectif et des responsabilités partagées, du respect des communes qui composent l'agglomération.



DÉFI CUISINEZ LES SAVEURS D'ICI

27 habitants de l'agglomération, amateurs de cuisine, regroupés en 9 équipes, ont concocté pendant 4 heures un plat et un dessert pour 4 personnes. Le défi : créer des recettes avec des produits provenant de moins de 80 km à la ronde et les cuisiner le jour J.



LES ÉLUS RENCONTRENT LES AGENTS

Le nouvel exécutif de Chambéry métropole a invité les agents de l'agglomération à venir rencontrer la nouvelle équipe d'élus. Près de 250 agents ont répondu présent à cette invitation. A cette occasion, le président a également présenté les axes forts de la nouvelle majorité.



LANCEMENT DE L'OPÉRATION « GOÛTEZ AUX SAVEURS D'ICI » SUR LES MARCHÉS

Des panneaux pour mieux identifier les producteurs locaux sur les marchés de l'agglomération ont été réalisés. 17 producteurs et points de vente directe ont fait le choix de s'engager dans la démarche. C'est une des actions du schéma agricole, qui vient à la suite de l'édition du guide des producteurs locaux et de la vente directe de l'agglomération chambérienne.

POSE DES 2 PREMIERS TRONÇONS DE LA PASSERELLE DE LA GARE

La pose a nécessité l'interruption du trafic des trains pendant 24h. Une passerelle réservée aux piétons et vélos enjambe les voies de chemin de fer. Cette nouvelle rue, longue de 87 mètres, facilitera l'accès à la gare depuis la Cassine et desservira directement les quais SNCF.

19-20 JUILLET



28 AOÛT



RELANCE DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Réalisation d'importants travaux dans le cadre du projet de protection contre les crues de la confluence Leyse-Hyères pour permettre l'approfondissement du lit de la rivière. Les travaux se poursuivent en 2015. La lutte contre les crues est une priorité du nouvel exécutif qui a engagé sans attendre les chantiers pour près de 30 millions d'euros financés par l'agglomération avec le soutien de l'Etat. Cet important investissement permettra de protéger les zones d'habitat comme les secteurs économiques et de préserver l'environnement.

13 SEPTEMBRE



OPÉRATION RIVIÈRES PROPRES

Plus de 120 volontaires ont participé à l'opération de nettoyage des cours d'eau de l'agglomération. Résultat : 3,5 tonnes de déchets récupérés sur 20 km de rivières.

22 OCTOBRE



INAUGURATION DES BORNES TEXTILES

De nouvelles bornes dédiées à la collecte textile sont installées dans l'agglomération : elles permettent le dépôt des sacs de vêtements, linges de maison ou encore chaussures. Collecte mise en place par le biais d'une prestation de services avec Emmaüs vêtements. Elle a permis la création de 13 emplois à destination de personnes en difficultés.

CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ AU FIMM AVEC UN STAND COWORKING ITINÉRANT

Chambéry métropole a marqué sa présence au Festival International des Métiers de la Montagne, en invitant les festivaliers à venir échanger, se rencontrer, co-travailler dans un espace de coworking. Un stand itinérant destiné à être installé lors d'événements auxquels l'agglomération participe.

Objectif : expliciter le concept du coworking, le pratiquer, le promouvoir et enclencher la dynamique numérique locale. Un espace de coworking définitif est ouvert depuis le printemps 2015.

21, 22 ET 23 NOVEMBRE



18 DÉCEMBRE



NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE À SAINT-ALBAN-LEYSSE

L'heure du rebond est arrivée à Saint-Alban-Leyse, 2 ans après la signature de la convention de revitalisation Magirus Camiva. L'implantation confirmée de 2 groupes industriels à forte valeur ajoutée (Excoffier et Frasteya) permet la création de 152 nouveaux emplois. Ce rebond est le fruit d'une mobilisation de tous : l'Etat, Chambéry métropole, Magirus Camiva, le Département, la commune de Saint-Alban-Leyse et l'ensemble des partenaires socio-économiques.

23 NOVEMBRE



UN DIMANCHE DE RÉCUP

Une journée festive et conviviale pour sensibiliser un large public aux diverses manières de prolonger la durée de vie d'un objet, d'un vêtement ou d'un aliment par le don, l'échange gratuit, la réparation, la cuisine, la customisation et la création artistique...



01.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,
UN TERRITOIRE,
24 COMMUNES, 76 CONSEILLERS

01.

UN TERRITOIRE
24 COMMUNES
76 CONSEILLERS

24 COMMUNES

129 010 HABITANTS

26 307 HECTARES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CRÉÉE
AU 1^{ER} JANVIER 2000

UN TERRITOIRE



● Nombre de conseillers



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

76 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 9 SUPPLÉANTS

MANDAT 2014-2020

BARBERAZ	David	Dubonnet
	Jean-Pierre Yvette	Coudurier Fetaz
BARBY	Catherine	Chappuis
	Christophe	Pierretton
BASSENS	Alain	Thieffenat
	Anne	Manipoud
CHALLES-LES-EAUX	Daniel	Grosjean
	Danièle Maurice	d'Agostin Meunier
CHAMBÉRY	Michel	Dantin
	Philippe	Bard
	Josiane	Beaud
	Driss	Bourida
	Françoise	Bovier-Lapierre
	Jean-Benoît	Cerino
	Aloïs	Chassot
	Nathalie	Colin-Cocchi
	Jean-Claude	Davoine
	Christine	Dioux
	Xavier	Dullin
	Henri	Dupassieux
	Marie-José	Dussauge
	Mustapha	Hamadi
	Muriel	Jeandet
Delphine	Julien	
Sylvie	Koska	
Bernadette	Laclais	
Edith	Livernois	
Françoise	Marchand	
Dominique	Mornand	
Christian	Papegay	
Pierre	Perez	
Benoit	Perrotton	
Patrick	Roulet	
Jean-Pierre	Ruffier	
Dominique	Saint-Pierre	
Walter	Sartori	
Alexandra	Turnar	
COGNIN	Florence	Vallin-Balas
	Suzanne	Boucher
	Claude	Vallier
CURIENNE	Stéphane	Bochet
	Pascale	Coupeau*
JACOB-BELLECOMBETTE	Brigitte	Bochaton
	Bruno	Stellian
LA MOTTE-SERVOLEX	Luc	Berthoud
	Christiane	Boisselon
	Denis	Callewaert
	Pascal	Mithieux
	Anne	Routin
Sylvie	Vuillermet	



Le Président et les vice-présidents

LA RAVOIRE	Patrick	Mignola
	Marc	Chauvin
	Chantal	Giorda
LA THUILE	Dominique	Pommat
	Hervé	Marais*
	Michel	André
LES DÉSERTS	Pierre	Garnier*
	Jean-Maurice	Venturini
MONTAGNOLE	Gilles	Blanc*
	Gérard	Marcucci
PUYGROS	Chantal	Capitan*
	Michel	Dyen
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Michel	Fournier
	Céline	Lapoléon
SAINT-BALDOPH	Christophe	Richel
	Jacqueline	Rol
SAINT-CASSIN	Philippe	Dubonnet
	Hubert	Marechal*
SAINT-JEAN-D'ARVEY	Bernard	Januel
	Adeline	Vincent
SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ	Jean-Marc	Léoutre
	Marie-Noëlle	Genet
SAINT-SULPICE	Louis	Caille
	Maurice	Papon*
SONNAZ	Daniel	Rochaix
	Eliane	Roulet
THOIRY	Jérôme	Esquevin
	Olivier	Francony*
VÉREL-PRAGONDRAN	Jean-Pierre	Coendoz
	Florence	Gautin*
VIMINES	Lionel	Mithieux
	Françoise	Carret

maire | membre du bureau | * = suppléant

Mise à jour le 13 mars 2015

01.

UN TERRITOIRE
24 COMMUNES
76 CONSEILLERS



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

76 CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES

8 RÉUNIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
EN 2014



LES SYNDICATS MIXTES AUXQUELS ADHÈRE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

- CISALB (*Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget*)
- Métropole Savoie
- SYPARTEC (*Syndicat mixte pour l'aménagement du PARC TEChnologique de Savoie Technolac*)
- Savoie Grand Revard
- Savoie Déchets
- SMAC (*Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry*)

LE COMITÉ DES MAIRES : LES MAIRES ÉTROITEMENT ASSOCIÉS AUX CHOIX DE L'AGGLOMÉRATION

Depuis 2014, le Comité des maires est une instance instaurée et reconnue par le règlement intérieur de Chambéry métropole. Les maires se réunissent ainsi régulièrement, à un rythme d'une fois par mois, à l'invitation du Président pour

débattre des sujets concernant l'ensemble des communes et l'évolution de l'intercommunalité. Cette instance permet ainsi aux 24 maires d'être directement impliqués dans la vie de l'agglomération.

PAROLE D'ÉLU



L'espace d'aujourd'hui est concurrentiel. Les Villes, les intercommunalités, les Départements, les Régions et les États doivent se positionner pour être plus attractifs. Mais cette concurrence ne doit pas faire oublier le nécessaire besoin de coopération, de partenariat.

Chambéry métropole s'est donc engagé dans ce travail d'attraction, de recherche de financement nationaux et européens et de coopération avec l'ensemble des acteurs institutionnels.

Nous avons ainsi fait valoir les spécificités de notre territoire d'agglomération et réussi à voir inscrire, dans la Politique de la Ville de l'Etat, 3 quartiers de notre agglomération. Nous sommes aussi très attentifs pour que les quartiers classés dorénavant en veille active ne soient pas oubliés par une politique de l'Etat moins volontariste.

Michel Dantin,

vice-président en charge des relations avec les grandes institutions nationales et européennes

INSTANCES CONSULTATIVES



PAROLE D'ÉLUE

Après le renouvellement des assemblées, 2014 accueille la nouvelle CCSPL, commission des usagers forte de 120 membres dont 30 anciens.

Le président, en séance d'installation du 19 novembre, a souhaité que la commission, outre les volets réglementaires liés aux compétences (eau/assainissement – transports – déchets – équipements collectifs), s'ouvre à bien d'autres thématiques, tout comme elle développe des liens étroits avec le Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie. La commission s'est emparée à bras le corps de sa mission, qu'elle compte porter en relation avec les autres instances de démocratie participative.

Florence Vallin-Balas,

vice-présidente en charge de la démocratie participative, des relations avec les usagers et de la représentation au Conseil de Développement



COMMISSION DES USAGERS

2014 A ÉTÉ L'ANNÉE DU RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES USAGERS.

Lieu d'échange et d'expression citoyenne, cette commission est consultée par Chambéry métropole dans le cadre de la définition et de l'évaluation de ses services publics.

Présidée depuis mai 2014 par Florence Vallin-Balas, vice-présidente chargée de la démocratie participative, des relations avec les usagers et de la représentation au Conseil de développement, la commission des usagers fonctionne de manière transversale et dynamique, pour animer et faire vivre encore davantage la participation habitante dans notre agglomération.

Officiellement installée lors d'une assemblée plénière en novembre 2014, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ou "commission des usagers" est composée de 116 membres :

- des « **habitants-usagers** » (63) ;
- des représentants d'**associations, de quartiers et de structures locales représentatives des usagers des services publics** (26) ;
- des représentants **élus des communes membres de Chambéry métropole** (27).

Les membres de la commission des usagers sont répartis dans **4 commissions thématiques** correspondant aux services publics gérés par Chambéry métropole :

- **eau / assainissement** présidée par Pierre Reusa (association culturelle) - 21 membres,
- **déchets** présidée par Alain Augueux (habitant de Sonnaz) et coprésidée par Frédéric Bourgeois (habitant de Chambéry) - 27 membres,
- **transports** présidée par Yves Cipierre et coprésidée par Jean-Gérard Langlois (habitants de Chambéry) - 41 membres,
- **équipements collectifs** présidée par Martial Baton (habitant de La Motte-Servolex) - 33 membres.



Dans le cadre de ses obligations réglementaires, la commission des usagers a émis des avis sur :

- les **tarifs** des déchets, de l'eau et de l'assainissement, des équipements collectifs d'agglomération, des transports en commun (réseau Stac et service Citalis pour les personnes à mobilité réduite).
- les **rapports d'activités** des services de collecte des déchets, de l'eau et de l'assainissement, des délégataires de service public (Stac, service Citalis et Phare).

La commission des usagers a notamment travaillé en 2014 sur :

- l'évolution des modalités de son mode de fonctionnement et de sa composition dans le cadre de son renouvellement,
- la gestion de l'eau et de l'assainissement et la tarification sociale de l'eau,
- la collecte des déchets,
- les tarifs du Stac et de Citalis,
- les tarifs et les offres des transports,
- les tarifs des équipements collectifs d'agglomération.

La commission des usagers s'est également tournée vers l'extérieur en participant à des échanges avec d'autres structures de démocratie participative.

10 RÉUNIONS EN 2014 :

- 2 plénières (dont une dédiée à l'installation officielle de la nouvelle CCSPL),
- 2 bureaux,
- 5 commissions thématiques,
- 1 groupe de travail.

Les comptes-rendus des réunions et toutes les informations utiles sur la CCSPL sur <http://www.chambery-metropole.fr/20-la-commission-des-usagers.html>

01.

UN TERRITOIRE
24 COMMUNES
76 CONSEILLERS

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLÉ SAVOIE

Depuis avril 2012, le Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie (CLD) n'est plus animé par Chambéry métropole, mais par Métropole Savoie, syndicat mixte. Pour autant, le CLD conserve ses missions au titre du projet d'agglomération de Chambéry métropole, et nombre de sujets qu'il aborde intéressent étroitement notre territoire.

Le CLD de Métropole Savoie peut être saisi par les élus du territoire sur toute question relative à son aménagement et à son développement. Il peut également s'autosaisir de toute question sur laquelle il considère que la société civile doit se prononcer.

JACQUES CHASSANY, PRÉSIDENT

67 MEMBRES RÉPARTIS DANS 4 COLLÈGES

- acteurs économiques, organisations professionnelles et syndicales,
- organismes publics et assimilés,
- associations,
- personnalités qualifiées.

4 COMMISSIONS THÉMATIQUES

SE SONT RÉUNIES EN 2014 :

- Commission habiter en 2030,
- Commission économie sociale et solidaire,
- Commission transports et déplacements,
- Commission pratiques de production et de consommation locales.

En 2014, un cycle d'assemblées thématiques a été mis en place autour d'une question centrale : « *Métropole Savoie, un bassin de vie dynamique ? Zoom sur on habite, on travaille, on se nourrit et on se déplace* ».

27 RÉUNIONS EN 2014 :

- 4 plénières,
- 11 bureaux,
- 12 commissions thématiques.

Ce cycle a eu pour but de faire travailler le CLD sur l'identification de pistes concrètes en vue d'une contribution au Schéma de Cohérence Territoriale dont l'évaluation est en cours.

Ces travaux se sont traduits par la production de plusieurs documents : "rapport d'étonnement ESS", "le point de vue du CLD sur les manières d'habiter à l'horizon 2030-2040" et "le point de vue du CLD sur les circuits alimentaires de proximité".

Les comptes-rendus des réunions et toutes les informations utiles sur le Conseil de développement sur <http://www.chambery-metropole.fr/21-le-conseil-de-developpement-de-l-espace-metropole-savoie.html>



02.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

CHAMBÉRY MÉTROPOLE, MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

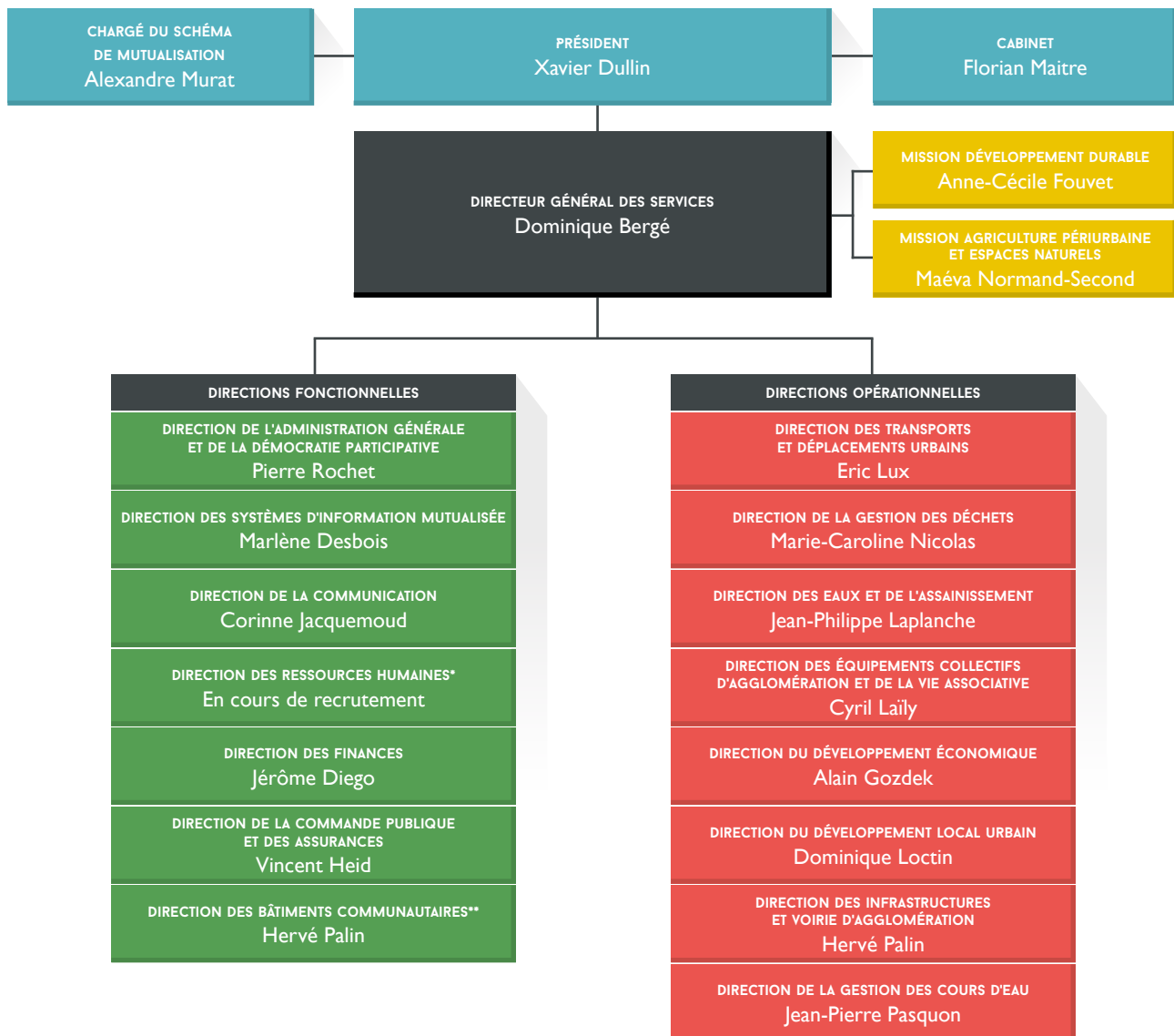
02.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



SERVICES ET EFFECTIFS

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



Organigramme mis à jour : avril 2015

* Olivier Lemétayer est parti depuis le 23/03/2015.

** Hervé Palin assure l'intérim de la direction des bâtiments communautaires depuis le 1^{er} février 2015, à la suite du départ de Laure Richard

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DIRECTION



02.

MOYENS
HUMAINS
ET FINANCIERS

RESSOURCES HUMAINES



Signature du protocole électoral avec les organisations syndicales



PAROLE D'ÉLU

Tout au long de l'année, nous avons privilégié le dialogue social au sein de notre collectivité (9 réunions avec les organisations syndicales et de nombreuses rencontres avec les agents). Le 4 décembre 2014, ont eu lieu les élections professionnelles des représentants du personnel de Chambéry métropole au Comité Technique et aux Commissions Administratives Paritaires (mandat de 4 ans) dont je souhaite souligner l'organisation remarquable.

2014 a également vu, après plusieurs mois de travail, Chambéry métropole et la ville de Chambéry se doter d'un outil commun de gestion des ressources humaines opérationnel au 1^{er} janvier 2015.

Enfin, notre Communauté d'agglomération s'est également engagée dans la mise en place d'un contrat de groupe pour le risque prévoyance.

Marc Chauvin,
vice-président en charge des ressources humaines et des moyens des services



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014



MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES

Outil commun de gestion des ressources humaines pour Chambéry métropole et la ville de Chambéry.

4 DÉCEMBRE 2014, LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les agents de Chambéry métropole ont élu leurs représentants du personnel au comité technique et aux commissions administratives paritaires.

LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

LES AVANCEMENTS EN 2014

- 2 promotions internes
- 34 avancements de grade
- 158 avancements d'échelon
- 9 nominations suite à concours

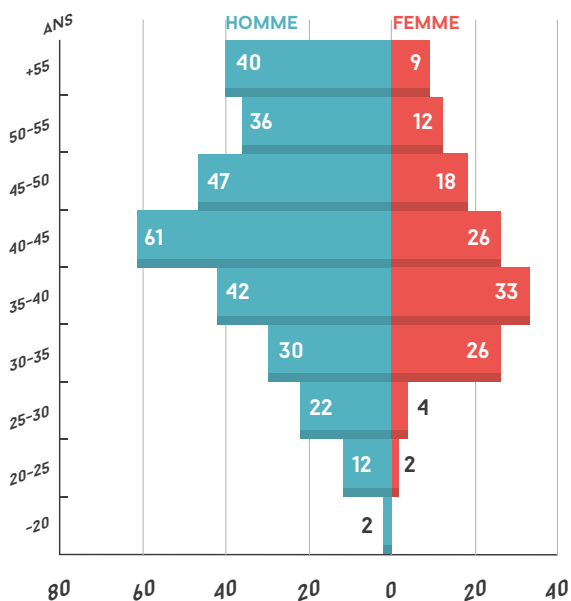
Les effectifs de Chambéry métropole ont diminué de 12% entre 2010 et 2011. Cette diminution s'explique par le transfert de 50 agents de Chambéry métropole à Savoie Déchets, syndicat mixte, au 1^{er} janvier 2011.

Effectifs au 31/12/2014 : 422 agents (titulaires et non titulaires) + 13 agents des systèmes d'information mis à disposition par la ville de Chambéry.

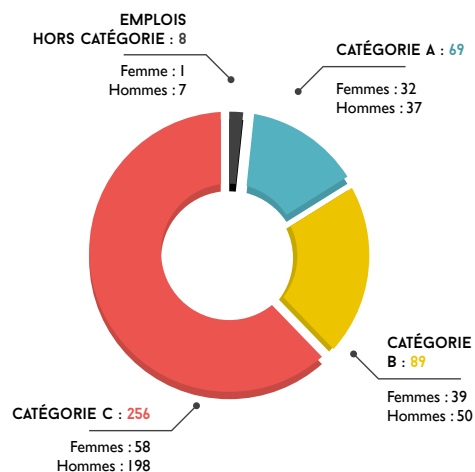
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31/12/2014



PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



RECRUTEMENTS

124 postes ont été pourvus en 2014.

- Vacances de postes (retraites, mutations externes, disponibilités, démissions, créations de postes...) : 40
- Remplacements suite à maladies, accidents du travail, maternités, congés parentaux : 11
- Renforts : 21
- Emplois d'Avenir : 2
- Saisonniers : 48
- Apprentis : 2

2 305 candidatures ont été reçues dont 353 pour les emplois saisonniers.

ACCUEIL DE STAGIAIRES ET APPRENTISSAGE

Sur les 211 demandes de stages, 49 élèves ou adultes en formation ont pu effectuer des stages dans les différents services de la collectivité. Il s'agit de collégiens (stages de découverte du monde professionnel), d'étudiants (stages de fin de cursus) ou d'adultes en reconversion professionnelle.

4 apprentis sont en formation dans la collectivité.

L'EMPLOI

Développement du recrutement en interne : 9 mobilités internes en 2014.

2 agents ont également été accompagnés et reclassés suite à des inaptitudes médicales dans de nouveaux métiers.

Est défini comme une mobilité interne, tout changement de poste, au sein de la même collectivité.

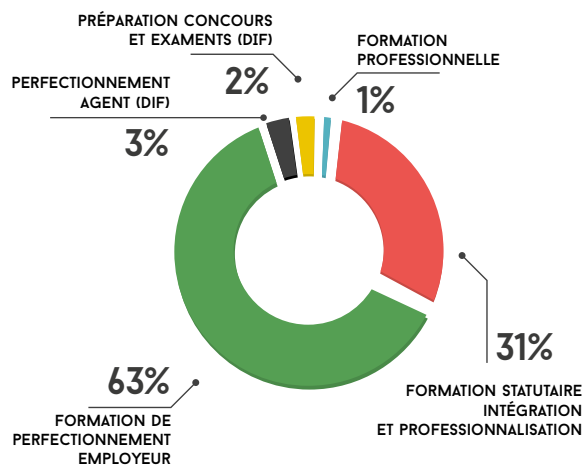
Ce changement peut être de deux types : un changement non volontaire (suppression de poste suite à évolution de service, reclassement pour raison médicale...) ou un changement volontaire (la volonté de l'agent de changer d'environnement, la réussite à un concours, etc...)

FORMATION DES AGENTS

1 451,5 jours de formation ont été réalisés en 2014.

362 agents ont bénéficié d'une formation soit environ 79,91% de l'effectif pour une moyenne de 4 jours de formation par agent.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE JOURS EN % PAR TYPES DE FORMATION - ANNÉE 2014



CONCERTATION ET DIALOGUE SOCIAL

- Commission administrative paritaire : 3 réunions
- Comité technique paritaire : 3 réunions
- Comité hygiène et sécurité : 3 réunions
- Réunion avec les organisations syndicales : 9 réunions

02.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ACCIDENTS DE SERVICE, DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES

DIRECTION	TAUX DE FRÉQUENCE	TAUX DE GRAVITÉ
Gestion cours d'eau	123	6
Gestion des déchets	90	4
Systèmes d'information	83	0
Administration générale	52	0
Eaux et assainissement	39	4
Développement local urbain	26	0
Équipements collectifs d'agglomération	18	1

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents déclarés x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées. Plus il est élevé, plus la fréquence des accidents est importante.

Le taux de gravité correspond au nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées. Plus il est élevé, plus le nombre de jours d'arrêt est important.

À noter : les directions qui n'apparaissent pas dans le tableau sont celles pour lesquelles il n'y a pas eu d'accident en 2014.



Il a été décidé de changer le mode de calcul des indicateurs par rapport à l'année 2013 :

- seul le nombre d'accidents de travail avec arrêt est désormais pris en compte, et non plus le nombre total d'accidents. Le nouveau calcul permet de produire l'indicateur utilisé par tous les employeurs en France et de se comparer à la moyenne nationale. L'indicateur précédent sera conservé en interne car il est plus significatif sur le plan de la prévention,

- le mode de calcul des heures travaillées a également changé afin d'avoir le même que celui des autres employeurs,

- le nombre de jours d'arrêt est désormais calculé en fonction du nombre de jours d'arrêt réel connu sur une année, et non plus du nombre de jours d'arrêt occasionné par les accidents de l'année.

Le bilan que l'on peut tirer des chiffres pour 2014 est le suivant :

- Comme les années précédentes, c'est la direction de la gestion des cours d'eau qui est la plus accidentogène et dont les accidents sont les plus graves. L'aide à la manutention apportée par l'achat du camion grue n'a pas encore eu d'effets positifs notoires puisqu'il n'a pas été disponible la majeure partie de l'année (arrivée du camion en juillet, de nombreux besoins de modifications / réparations nécessitant son immobilisation au garage).

- La deuxième direction la plus accidentogène est la direction de la gestion des déchets. Ceci s'explique par le fait que les modes de collecte sont très sollicitants (porte à porte, conteneurs non conformes) et que ceux-ci n'évoluent pas de façon significative. Le taux de gravité reste très élevé également (pour comparaison, dans le secteur du BTP il est entre 2,7 et 3).

- La direction des systèmes d'information a connu un accident, du fait des travaux réalisés aux alentours de leur site.

- La direction des eaux et de l'assainissement voit son taux de fréquence largement baisser. Cela peut s'expliquer par les nombreuses actions mises en œuvre sur le plan de la prévention. Le taux de gravité reste élevé (le deuxième ex-aequo de la collectivité), du fait d'un report de jours d'arrêt d'un accident survenu en 2010.

A titre de comparaison, le taux de fréquence dans le BTP, il y a 20 ans était de 70. Il est aujourd'hui à 44.

A ce jour, une maladie professionnelle est à décompter à Chambéry métropole.

02.

MOYENS
HUMAINS
ET FINANCIERS

FINANCES



PAROLE D'ÉLU

A l'issue de l'exercice 2014 s'impose le constat d'une situation financière saine pour tous les budgets de Chambéry métropole mais plusieurs éléments importants tempèrent l'analyse. Les effets du Pacte de responsabilité sont attendus pour les années 2015 à 2017 et, dans le même temps, une partie très importante des investissements programmés est en cours de réalisation. De surcroît, l'exercice 2014 a été marqué par des éléments exceptionnels, en recettes comme en dépenses de nature à conforter le niveau des marges budgétaires. Il faut donc se réjouir de disposer d'une réelle solidité financière et "profiter" de cette situation pour construire un plan d'action adapté à une dégradation prévisible incontournable.

Jean-Marc Léoutre,

vice-président en charge des finances, des transferts de charges et de l'organisation des services



MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION FINANCIÈRE ET DE SUIVI DES SUBVENTIONS

Ce chantier s'est traduit par une très forte assistance de la part de la direction des finances vis à vis des autres directions qui ont dû continuer à s'approprier ce nouvel outil.

En matière de gestion des subventions, Chambéry métropole dispose désormais d'un logiciel et de procédures associées qui améliorent très nettement le suivi des subventions reçues, en investissement notamment. Par les fonctionnalités offertes (gestion d'une base de contact, lien direct avec le système financier, génération automatique des courriers et des demandes de versement) les directions peuvent améliorer le suivi de leurs recettes.

Il restera à équiper certaines directions du module "subventions versées".

DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE ET UNE STRATÉGIE EN ADÉQUATION AVEC LES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE ÉQUIPE ET EN ADÉQUATION AVEC LES EFFETS DU PACTE DE RESPONSABILITÉ

Au cours du second semestre 2014 et jusqu'à la tenue du débat d'orientation pluriannuel budgétaire pour 2015, la direction a consacré une partie importante de son activité à mesurer les conséquences à court et long terme du pacte de responsabilité qui privera Chambéry métropole d'une capacité d'action d'environ 30 M€ sur la période 2014-2020.

Ce contexte inédit pour les collectivités locales implique de repenser totalement la stratégie financière tout en intégrant les orientations de la nouvelle équipe qui ne souhaite pas sacrifier le développement du territoire par une diminution massive des investissements dont l'effet serait sans doute contre-productif. Les perspectives élaborées en 2014 seront suivies par l'élaboration d'une programmation financière pluriannuelle dont l'achèvement est prévu à l'automne 2015.

ADHÉSION A L'AGENCE FRANCE LOCALE : QUAND LES COLLECTIVITÉS LOCALES PRENNENT EN MAIN L'ACCÈS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES

La crise financière a montré qu'un tarissement de l'accès au crédit par l'intermédiaire des banques commerciales était possible. Pour ne pas dépendre entièrement de celles-ci et d'une manière plus générale afin de diversifier les sources de financement, Chambéry métropole a décidé d'entrer au capital de l'Agence France Locale et d'accéder, via celle-ci, au marché obligataire. La Communauté d'agglomération est désormais notée par l'Agence, propriété des collectivités adhérentes. De cette note dépendra la possibilité de bénéficier de financements obligataires. En outre, Chambéry métropole est représentée au sein du Conseil d'orientation de l'Agence.

RENFORCEMENT DU TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES COMMUNES EN MATIÈRE DE FISCALITÉ

"L'Atelier fiscal", outil informatique, est désormais installé dans plus d'une dizaine de communes de l'agglomération contre 3 jusqu'alors. Ce déploiement permet de disposer d'une base de

02.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

données partagée et d'un outil d'analyse commun. La direction des finances aura posé les premières briques d'un groupe de travail "fiscalité" à l'échelle intercommunale et apporte son expertise aux communes qui la sollicitent. Cette démarche s'inscrit dans une logique de mutualisation des expériences et des savoirs.

POURSUITE DE LA REFORME DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Cette réforme menée par les services de l'Etat consiste à revoir les modalités de calcul des taxes locales auxquelles sont soumis les locaux professionnels au motif que le système d'évaluation actuel apparaît obsolète. Associant les Commissions intercommunales des impôts directs (C2ID), cette démarche a mobilisé

la direction d'abord pour déclarer l'ensemble des propriétés de Chambéry métropole puis pour accompagner les membres de la C2ID dans le travail d'analyse qui leur était demandé. Cette seconde étape a été précédée par une formation des commissaires.

LES RESULTATS FINANCIERS 2014 DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Le résultat de gestion 2014 de l'ensemble des budgets s'élève à 17,57 M€.

Dans le même temps, le niveau de mobilisation des emprunts a été supérieur au besoin. Ce résultat permet de couvrir le besoin de financement cumulé (-6,431 M€).

Le résultat net cumulé tous budgets confondus constaté au 31/12/2014 s'élève à 12,327 M€.

TOUS BUDGETS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE GESTION 2014	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPRIS	REPORTS	RÉSULTAT NET CUMULÉ AU 31/12/2014
Fonctionnement	155 194 896,26	172 764 891,60	17 569 995,34	1 188 955,06		18 758 950,40
Investissement	87 280 623,38	82 402 336,69	-4 878 286,69	-4 668 933,00	3 115 724,89	-6 431 494,80
Total	242 475 519,64	255 167 228,29	12 691 708,65	-3 479 977,94	3 115 724,89	12 327 455,60

COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2014 : 217,89 MILLIONS D'EUROS DE DEPENSES (DEPENSES RÉELLES ET D'ORDRE)

Tous budgets et toutes sections confondus, le compte administratif prévisionnel 2014 consolidé, après correction des flux financiers existant entre les budgets, s'est élevé à 139,76 M€ en dépenses de fonctionnement et à 78,13 M€ en dépenses d'investissement.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR COMPÉTENCES SE PRÉSENTE COMME SUIT



LES CINQ PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT) SONT :

- Les reversements aux communes : 33,99 M€ (stable par rapport à 2013)
- La compétence eau et assainissement : 32,88 M€ (+2,18% par rapport à 2013)
- Les transports et déplacements : 38,70 M€ (+15,34% par rapport à 2013)
- La gestion des déchets : 15,55 M€ (-3,31% par rapport à 2013)
- La charge de la dette (capital et intérêts) : 17,72 M€ (+11,47% par rapport à 2013)

Les variations ci-dessus tiennent en grande partie au rythme des investissements.

MOYENS FINANCIERS

UNE STABILITÉ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL

Grâce à une croissance des recettes fiscales sous l'effet de croissance des bases, les recettes du budget général ont connu une croissance de 3,16%.

Après neutralisation des recettes exceptionnelles, la croissance des recettes récurrentes s'établit à 0,67%. Ce niveau est bien inférieur à la croissance constatée entre 2012 et 2013.

La fiscalité directe intercommunale – FNGIR / DC RTP

La contribution économique territoriale (CET), acquittée par les entreprises, est composée de deux recettes :

- La CFE (cotisation foncière des entreprises) : 14,52 M€ (+10,25% par rapport à 2013).
- La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : 8,175 M€ (+1% par rapport à 2013).
- Les compensations reçues dans le cadre de la réforme (FNGIR et DC RTP) : 14 M€ (figées sauf ajustement technique).

En outre, les entreprises de réseau acquittent une imposition forfaitaire : 0,47 M€ en légère augmentation.

La taxe d'habitation : il s'agit de l'ancienne part de TH perçue par le Département, elle s'est élevée à 9,60 M€ (+1,91% par rapport à 2013).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2014, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'est élevé à 14,57 M€. Les coûts du service de collecte et du traitement sont équilibrés par la somme des recettes afférentes à cette compétence, dont la TEOM constitue une large part.

LES RESSOURCES NON FISCALES

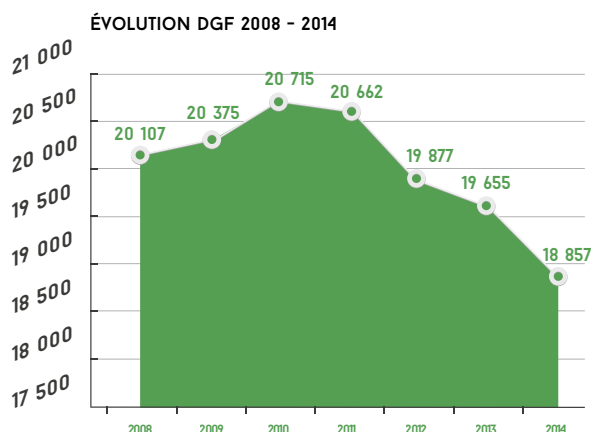
La Dotation Globale de Fonctionnement

Celle-ci a poursuivi son recul en 2014 (-798 K€).

La Communauté d'agglomération a reçu 19,02 M€ de DGF se répartissant de la manière suivante :

- La dotation d'intercommunalité : 4,576 M€ (-12,3%),
- La dotation de compensation : 14,45 M€ (+0,14%).

Le montant de la DGF 2014 est inférieur à celui reçu en 2006.



Le Versement Transport (VT) : principale source de financement de la compétence transports

Le montant encaissé en 2014 s'est élevé à 20,814 M€, soit une progression de 11% grâce à l'effet combiné d'un changement de modalité d'encaissement du VT et de la fin du dispositif d'exonération des heures supplémentaires. Cette hausse est exceptionnelle.

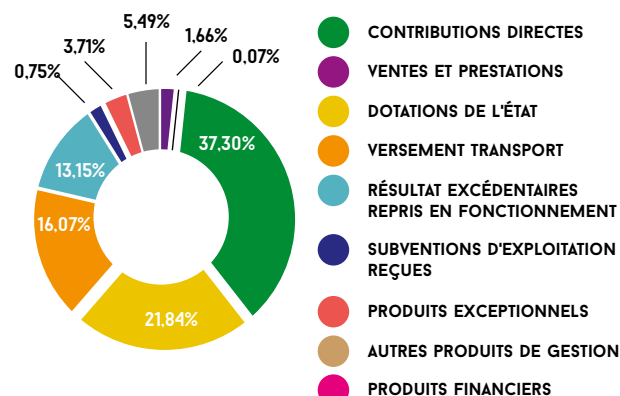
Les ventes de biens et de services

Celles-ci sont majoritairement constituées par les recettes provenant de la vente d'eau et de la redevance d'assainissement. Elles comprennent par ailleurs les droits d'entrées acquittés dans les différents équipements sportifs exploités par la Communauté d'agglomération.

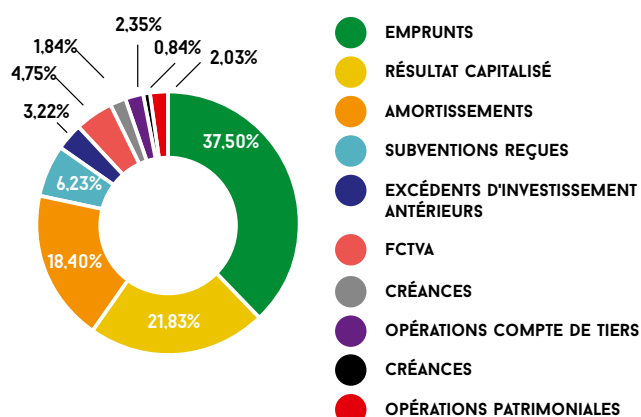
Ces recettes, qui ne relèvent que du fonctionnement, une fois consolidées, s'élèvent à 34,56 M€ soit 21,84% de nos ressources de fonctionnement.

Les subventions et participations se sont élevées à 10,56 M€ en 2014.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



RECETTE D'INVESTISSEMENT 2014

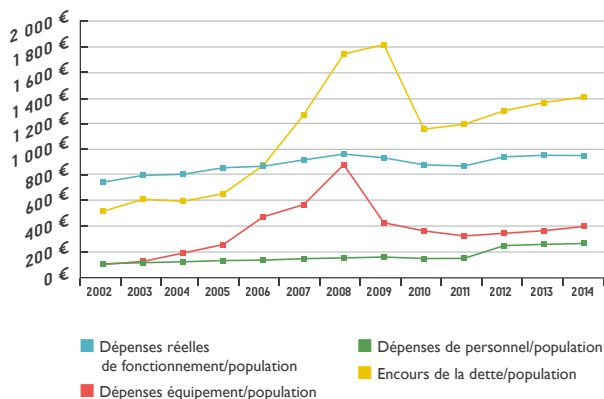


02.

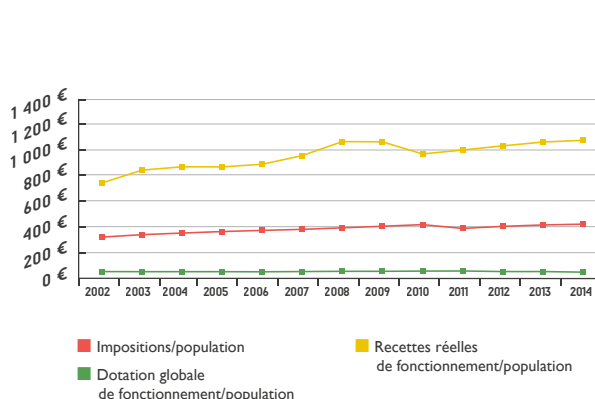
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

LES RATIOS CONSOLIDÉS

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉPENSES



ÉVOLUTION DES RATIOS DE RECETTES



La situation financière de Chambéry métropole apparaît comme suffisamment saine pour disposer du temps nécessaire à la reconstruction d'une programmation financière pluriannuelle et à la mise en place des réformes structurelles incontournables pour pérenniser à long terme le rôle moteur de l'agglomération dans le développement du territoire.

L'évolution des charges de fonctionnement est maîtrisée et proportionnée aux capacités financières dans un environnement financier difficile pour les collectivités territoriales.

Mais ces bons résultats ne doivent pas masquer l'apparition de certaines fragilités...

En premier lieu, le caractère exceptionnel ou quasi exceptionnel de certaines recettes pour un total important ne se retrouvera pas chaque année, même celles-ci proviennent d'un travail continu des services pour détecter ces gisements.

En second lieu, l'examen des taux d'exécution des crédits sur plusieurs exercices démontre le caractère tout à fait anormal du taux 2014.

En effet, s'ils ne sont jamais consommés en totalité, les crédits de fonctionnement courant sont généralement utilisés à hauteur de 96,5%. Or, ce taux n'aura atteint que 93% en 2014.

De même, les produits fiscaux complémentaires ne sont pas récurrents.

En conséquence, le résultat 2014 doit être nuancé, le constat d'une dégradation doit être dressé même si en surface tout laisse à croire que la bonne situation financière de Chambéry métropole se maintient.

Parallèlement, l'évolution sensible de l'encours de dette au cours des dernières années (+6% en 2014 (104,5 M€), et une progression de 6% par an au cours des trois derniers exercices) pèsera sur les prochains exercices. La très probable remontée des taux au cours de ce mandat, anticipée dans les projections financières accentuera cette tendance.

Ces fragilités mises en évidence, il reste que le Budget général affiche un excédent permettant d'aborder la mise en œuvre du pacte de responsabilité en disposant d'un bouclier de protection à court terme.

Ce dernier permet à Chambéry métropole de mettre à profit la période 2015-2016 pour s'adapter à cette lame de fond financière.

PAROLE D'ÉLU



Dans un contexte de rareté des finances publiques, les collectivités doivent être plus que vigilantes à leurs dépenses. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur toutes les aides financières possibles pour réaliser nos projets. Ainsi, le Département a intégré la majorité de ses subventions dans le cadre d'une politique contractuelle sur 5 ans appelée Contrat Territorial de la Savoie dont le budget est de 20M€ pour le territoire de l'agglomération. La région, quant à elle, pourrait l'année prochaine relancer un contrat sur le territoire de Chambéry métropole. De plus l'Etat finalise un contrat de plan état région où de nombreux projets du territoire sont fléchés. Enfin, l'Europe revoit aussi l'ensemble de ses procédures d'aide entre 2015 et 2016, il sera impératif de les analyser.

Lionel Mithieux

Vice-président en charge des politiques contractuelles, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences

02.

MOYENS
HUMAINS
ET FINANCIERS

LE SCHÉMA DE MUTUALISATION



Au lendemain de l'installation des nouveaux élus et dans le cadre de l'obligation juridique pour toutes les collectivités d'agglomération d'élaborer un schéma de mutualisation, Chambéry métropole a commencé un travail de réflexion et de définition d'orientations. Le pilotage politique a été confié au Comité des maires, et un directeur de projet a été désigné pour mener à bien ce chantier, Alexandre Murat, également directeur général des services à la ville de Chambéry.

Septembre, octobre, novembre 2014 : rencontres des 24 maires des communes membres de la Communauté d'agglomération

Ces entretiens ont été l'occasion de :

- susciter prise de conscience et réflexion,
- faire réagir sur Chambéry métropole et l'agglomération,
- tracer les premières orientations à partir des points de convergence/divergence.

Décembre 2014 : définition et validation d'une feuille de route par le Comité de maires

4 chantiers ont été définis et confiés à des chefs de projet/groupes de travail spécifiques.



CHANTIER N°1

Coopération et prestations de services entre les communes, dans le cadre par exemple des commandes et achats groupés carburant, fournitures, assurances, entretien des véhicules, conseil juridique, documentation, etc.

CHANTIER N°2

Mutualisation de services à l'échelle de l'agglomération Les services fonctionnels (RH, finances, juridiques, commande publique, communication, etc.) sont ceux initialement invités à mutualiser, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé avec la DSI mutualisée.

CHANTIER N°3

Clarification et transferts de compétences

Les élus ont d'abord souhaité faire un point sur les compétences exercées par Chambéry métropole, mais pour partie partagées avec les communes : voiries, eaux pluviales, politique de la ville, conteneurisation des déchets... Seront ensuite abordées dans ce chantier de transfert de compétences des communes vers l'agglomération, les compétences fléchées par la loi, relatives à la compétence tourisme, l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la compétence gestion des milieux aquatiques, humides et protection contre les inondations.

CHANTIER N°4

Coopération entre les agglomérations (CALB, Annecy, Communauté de communes Cœur de Savoie), en renforçant la coopération en matière économique et touristique afin d'avoir plus de poids et de lisibilité, par le développement des synergies en matière de réseaux (eau, déchets, transports...), par l'adoption de positions communes en matière d'infrastructures...

L'année 2015 sera le moment du vote définitif du schéma et de la mise en œuvre des premières orientations.

02.

MOYENS
HUMAINS
ET FINANCIERS

SERVICES GÉNÉRAUX

COMMANDE PUBLIQUE ET ASSURANCES

CHIFFRES CLÉS

Chambéry métropole a conclu 89 marchés formalisés et 142 marchés à procédure adaptée en 2014, soit un total de 231 marchés publics (auxquels il faut ajouter 19 marchés passés pour le compte de Savoie Déchets dans le cadre de la convention de mise à disposition de services établie entre les deux collectivités). Ce chiffre est en hausse par rapport à 2013 (+ 12%), notamment en ce qui concerne les marchés formalisés (seulement 68 en 2013).

En revanche, en valeur, le montant total des marchés conclus a sensiblement baissé puisqu'il est passé d'environ 29,5 M€ HT en 2014 contre 41,7 M€ HT en 2013.

PROCÉDURES DE MARCHÉS

A titre principal, l'année 2014 a été marquée par la passation d'un certain nombre de gros marchés de travaux, tous supérieurs à 3 M€ HT, relatifs à l'aménagement des voiries ou des cours d'eau de l'agglomération. En matière de travaux de voirie, ont ainsi été conclus les marchés concernant l'aménagement de voies réservées aux bus sur l'avenue Daniel-Rops à Chambéry et sur l'avenue de Chambéry à Saint-Alban-Leyse. Quant aux cours d'eau, 2014 aura vu démarrer la première tranche des travaux d'aménagement de la confluence Leyse-Hyères ainsi que l'établissement de protections contre les crues du Nant Petchi à Bassens.

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS
DE TRAVAUX CONCLUS EN 2014 :
24 426 922,59 € HT

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS
DE SERVICES CONCLUS EN 2014 :
3 548 827,36 € HT

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS
DE FOURNITURES CONCLUS EN 2014 :
1 498 238,68 € HT

A l'inverse, il a été mis un terme durant l'année à deux procédures de consultation, correspondant à des projets que le nouvel exécutif de Chambéry métropole a souhaité réinterroger : il s'agit du projet de bail emphytéotique administratif pour la réalisation d'un parking en ouvrage et d'un immeuble de bureaux sur le site de la Cassine à Chambéry, initié en 2012, et du concours d'architecture pour la construction d'une piscine d'agglomération, lancé début 2014.

ACHATS TRANSVERSAUX

La rationalisation des achats transversaux s'est poursuivie tout au long de l'année, avec pour objectif d'optimiser la dépense. A titre d'exemples, le nombre de véhicules renouvelés en 2014 a été réduit, un allotissement plus fin a été établi pour le renouvellement du marché d'entretien des espaces verts et un nouveau marché a été mis en place pour la fourniture et la maintenance des copieurs.

Par ailleurs, du fait de la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz naturel à compter du 1er janvier 2015, Chambéry métropole a été amenée à passer un marché public pour ses besoins en gaz et a rejoint pour ce faire un groupement de commandes national coordonné par l'UGAP. Une baisse de la facture de 24% a ainsi été obtenue, soit environ 20 000 € d'économie par an.

Enfin, l'année 2014 aura vu un premier rapprochement entre les services achats de Chambéry métropole et de la ville de Chambéry, visant à développer le nombre de marchés pouvant être mutualisés avec profit entre les deux collectivités.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chambéry métropole a procédé en avril 2014 à la vente des certificats d'économie d'énergie qu'elle avait obtenus pour des actions réalisées sur son patrimoine durant la période 2006-2010 ayant conduit à des économies d'énergie. Cette vente a permis de réaliser une recette nette d'environ 1 450 000 €, qui permettra de contribuer au financement des politiques publiques.

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La direction de l'administration générale est chargée :

- de la préparation, de la gestion des assemblées et du conseil juridique (*lire p.10*),
- de la démocratie participative avec l'animation et le suivi de la « commission des usagers » (CCSPL) et l'interface avec le Conseil de développement de l'espace Métropole Savoie (*lire p.11*),
- des moyens généraux (courrier, accueil et logistique du siège de l'agglomération),
- des archives et de la documentation.

ARCHIVES ET DOCUMENTATION

Le service archives-documentation a poursuivi ses missions de collecte, de classement, de conservation et de communication des archives de la collectivité.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

A l'occasion de ses 10 ans de participation aux Journées européennes du patrimoine, Chambéry métropole a proposé de nouvelles visites les 20 et 21 septembre 2014. En plus, des traditionnelles visites du Puits Pasteur et des égouts millénaires de Chambéry, le public a pu découvrir les coulisses du Phare, la station d'épuration de Thoiry, la bucolique source de Saint-Saturnin, les chantiers Valoristes et la plateforme de compostage des déchets verts.

Ces équipements ont attiré pas moins de 559 personnes, guidées par nos agents :

- **samedi 20 septembre**, 259 visiteurs ont découvert le passage des anciens aux nouveaux égouts et une présentation de matériels, 66 le puits Pasteur, 13 la plateforme de compostage des déchets verts et 72 la source de Saint-Saturnin.
- **dimanche 21 septembre**, 103 visiteurs pour les coulisses du Phare, 7 pour la station d'épuration de Thoiry et 39 les chantiers Valoristes avec leur exposition de Récup'art.

Le programme des communes de l'agglomération a été relayé dans les supports de communication de Chambéry métropole.

LES ARCHIVES DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE EN CHIFFRES

- 940 mètres linéaires dont 142 ml collectés auprès des services et 152 ml éliminés en 2014,
- 87 demandes de communication d'archives dont 81 internes, 6 externes soit 181 articles communiqués.



Visite des égouts lors des journées du Patrimoine

L'AIDE À L'ARCHIVAGE AUX COMMUNES ET EPCI

- Le service archives-documentation a poursuivi sa mission d'assistance à l'archivage par le biais de conventions temporaires ou annuelles :
 - Dans les communes, avec 7 diagnostics dont Saint-Sulpice, Challes-les-Eaux et le CCAS de La Motte-Servolex et 122 journées de mission réalisées à Barberaz, Montagnole, Saint-Cassin, Les Déserts, Barby, La Motte-Servolex, Vimines,
 - Dans les EPCI : gestion des archives du CISALB soit 12 jours et de Savoie Déchets soit 30 jours d'intervention.
- Le Bureau a renouvelé, pour l'année 2015, le dispositif destiné à améliorer l'efficacité du service en s'assurant, par convention avec le Centre de gestion de la Savoie, la mise à disposition d'une archiviste à temps plein.

LES MOYENS GÉNÉRAUX

En 2014, l'accent a été mis sur :

Un renforcement de la fonction « guichet unique » en lien avec la direction de la commande publique, pour regrouper des services, centraliser la passation de commandes, le suivi et le contrôle des prestations fournies :

- espaces verts : tonte, taille, fauchage, élagage et abattage, y compris VRU en lien avec les services de la Ville (budget annuel 270 k€),
- nettoyage des locaux des divers sites, (budget annuel 80 k€),
- impression et reprographie, (budget annuel 70 k€),
- mobilier (budget annuel 50 k€), déménagements, signalétique (hors projets globaux).

Une attention sur l'enregistrement du courrier sous Acropolis, pour une bonne traçabilité des courriers entrants et des réponses associées (30 000 courriers enregistrés et suivis par an). La réflexion est ouverte en vue de l'intégration des courriels dans le dispositif.

La recherche d'économies d'affranchissement avec des produits adaptés (rapport besoins/qualité/prix) à chaque type d'expédition. Annuellement ce sont 80 500 plis expédiés pour un budget de 66 k€. Négociation ouverte avec un nouveau prestataire pour l'année 2015, Althus, avec perspective de 11 k€ d'économie.

L'accueil général du public, physique et téléphonique, est assuré en permanence, avec une attention particulière, en première ligne aux côtés de la direction du développement local urbain pour les publics difficiles.

02.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



Maison des Syndicats après travaux

LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET LES VOIRIES



PAROLE D'ÉLU

L'année 2014 a vu l'installation de la passerelle reliant, enfin, le quartier de la Cassine au centre-ville et à la gare, point central du Pôle d'Echange Multimodal amélioré, avec la poursuite des échanges avec les différents partenaires du projet. Les travaux de réparation de la couverture de la Leysse se sont achevés à la fin de l'année.

Points forts des réalisations de 2014 : la réhabilitation et mise aux normes de la maison des syndicats, et l'extension des vestiaires de la patinoire de Buisson Rond. Quant aux principaux travaux de requalification réalisés en 2014, ils ont visé la sécurisation des modes doux et la mise en accessibilité des cheminements piétons : plateau avec traversée piétonne sur la bretelle de sortie de la VRU à Bassens (travaux en lien avec la DIR et le Conseil général), aménagement d'un feu tricolore et mise en accessibilité des continuités piétonnes au carrefour de la Biche à La Ravoire, sécurisation avenue du Général Cartier aux abords de la mairie de quartier de Bissy... pour ne citer que quelques exemples.

Michel Dyen,

vice-président en charge des travaux, des bâtiments, des voiries, des infrastructures, du patrimoine



LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

SUIVI DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX 2^{ÈME} ANNÉE

Pour la deuxième année de pratique, une rubrique a été ajoutée à la programmation pluriannuelle de travaux de maintenance, elle concerne les besoins des services et l'amélioration de leurs conditions de travail au sein du patrimoine existant.

En 2014, les efforts ont porté sur l'accessibilité afin d'anticiper la date butoir du 1^{er} janvier 2015, date à laquelle l'ensemble des bâtiments recevant du public devait être mis en conformité par rapport à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes souffrant de handicap.

L'ensemble des travaux réalisés, tous budgets confondus (général et annexes) ont été les suivants :

- 504 428 € TTC au titre des travaux de gros entretien/maintenance,
- 83 690 € TTC au titre des travaux de mise en conformité,
- 115 673 € TTC au titre des travaux accessibilité,
- 155 934 € TTC au titre des travaux d'économie d'énergie,
- 20 396 € TTC au titre des travaux sécurité, santé.

ÉQUIPE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Les contrats de maintenance dans le domaine du chauffage, de la climatisation, des ascenseurs, des portes automatiques et des contrôles réglementaires ont été relancés. Le démarrage des nouveaux marchés est fixé au 1^{er} février 2015. Ce renouvellement de marché permet d'intégrer un large éventail d'équipements pour un coût unitaire inférieur aux contrats précédents (- 40%).

Pour ce qui est de la régie interne, l'équipe est très active et assure annuellement plus de 750 interventions en dépannage, entretien et travaux d'aménagement.

Pour cette année, plus de 50% des interventions sont préventives, ce qui permet d'anticiper certains désagréments techniques. 95% des interventions curatives sont clôturées dans la journée et 3% dans les 3 jours.

La prise en charge du Parc d'activités de Côte Rousse dans le domaine de la maintenance et des travaux de rénovation des locaux a été intégrée avec succès.

Le recensement du site des Fontanettes dans le logiciel de gestion du patrimoine immobilier Astech va servir de référence pour tous les sites de Chambéry métropole.

INTERVENTIONS EN APPUI DES DIRECTIONS

La direction des Bâtiments communautaires est intervenue principalement en 2014 en appui de trois directions :

Direction du développement local urbain

Réhabilitation et mise aux normes de la maison des syndicats.

Les travaux de réhabilitation et mise aux normes de la Maison des Syndicats se sont déroulés de janvier à novembre 2014.

Ils portaient sur :

- l'isolation des façades,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- la sécurité incendie,
- la mise aux normes électriques,
- l'accessibilité handicapés.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 277 000 € TTC.

Création et réhabilitation d'aires d'accueil et de terrains familiaux pour les gens du voyage.

Outre divers travaux d'aménagement et réhabilitation sur plusieurs terrains familiaux de l'agglomération, l'accent a été porté en 2014 sur les mises en conformité électriques et raccordements divers.

Ces divers travaux représentent un montant de : 213 079,10 € TTC.

Direction des équipements sportifs d'agglomération (lire page 40)

Direction des transports dans le cadre des travaux du pôle d'échanges multimodal (lire page 65)

LES VOIRIES

MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'INVESTISSEMENT SUR LES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En 2014, Chambéry métropole a dépensé 2 800 000 € TTC pour les études et travaux sur les Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC), se répartissant en :

- 70 000 € TTC pour les études concernant la création de VIC liées aux opérations d'habitat,
- 190 000 € TTC pour les travaux concernant la création de VIC liées aux opérations d'habitat,
- 123 000 € TTC pour les études concernant la requalification de VIC existantes,
- 1 121 000 € TTC pour les travaux de requalification,
- 1 296 000 € TTC pour les travaux de maintenance-entretien courant de voirie.

Par ailleurs, des études et travaux sont engagés mais ne sont pas terminés à fin 2014, pour un montant de 2 431 500 € TTC.

Les études se sont poursuivies et les premiers travaux ont été engagés pour les projets de voiries en lien avec les opérations d'habitat : travaux de sécurisation à l'aval du secteur des Monts à Bassens, travaux de défrichement sur le plateau de Villeneuve à Cognin. Les travaux vont se poursuivre dans les années à venir.

Les principales études lancées pour la requalification des voiries d'intérêt communautaire ont pour objectif la sécurisation des modes doux et la mise en accessibilité des cheminements piétons : avenue du Grand Arietaz à Chambéry (entre l'avenue de La Motte-Servolex et le passage à niveau), requalification du secteur dit "Les Bas de Jacob", rue Pasteur à La Ravoire vers la passerelle sur la Leysse, route de Saint-Saturnin à Bassens, rue de La Digue à Cognin. Les dépenses d'études ont également concerné l'étude de circulation pour le Sud de l'agglomération, co-financée par le Département de la Savoie.

De même que les études, les principaux travaux de requalification réalisés en 2014 ont visé la sécurisation des modes doux, la mise en accessibilité des cheminements piétons, et l'amélioration de la lisibilité du réseau routier d'intérêt communautaire : plateau avec traversée piétonne sur la bretelle de sortie de la VRU à Bassens (travaux en lien avec la DIR et le Conseil général), mise aux normes du feu au droit de la passerelle Sainte-Thérèse à Barberaz, élargissement des cheminements piétons rue Jean-Pierre Veyrat à Chambéry, création d'un feu tricolore et mise en accessibilité des continuités piétonnes au carrefour de la Biche à La Ravoire,



Traversée rue Jean-Pierre Veyrat

sécurisation avenue du Général Cartier aux abords de la mairie de quartier de Bissy, création de continuité piétonne à Vimines incluant un escalier,...

Concernant les travaux de maintenance et d'entretien, les principales opérations ont eu lieu rue Jean-Pierre Veyrat, Quai Raymond Poincaré, avenue de Bassens, chemin de la Cassine, giratoire Biset à Chambéry, rue Théodore Reinach et Costa de Beauregard à La Motte-Servolex, rue de Joigny et avenue Pré Renaud à La Ravoire.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DANS LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En termes de développement économique, requalification des parcs d'activités économiques existants, maintenance des voiries classées d'intérêt communautaire des parcs d'activités économiques : **490 351 €** TTC de dépenses en 2014 se répartissant en :

- 275 319 € TTC pour des opérations de maintenance,
- 215 032 € TTC pour la requalification des parcs d'activités économiques existants.

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT TRANSVERSALES

■ Aménagements de voiries liés à l'amélioration de la circulation des bus (p66)

■ Aménagements de voiries dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Hauts de Chambéry avec l'entrée de quartier aux Hauts de Chambéry.

Début 2014, le nouveau pont franchissant l'avenue Pierre Mendès France a été mis en service permettant ainsi de relier les deux secteurs de Pugnet et des Combes du quartier des Hauts de Chambéry. Intégrés au projet de rénovation urbaine du quartier, les travaux d'aménagement de l'ouvrage et des voiries s'y raccordant ont nécessité un investissement de 2 796 000 € HT, financé par Chambéry métropole (1 100 000 €), l'agence nationale de rénovation urbaine (978 000 €) et la ville de Chambéry (718 000 €).

■ Réhabilitation de la couverture de la Leysse :

La troisième et dernière phase des travaux de réparation de la couverture de la Leysse s'est déroulée de juin à novembre 2014. La couverture existante située au niveau du carrefour de la place de la Libération a été pour une partie réparée en laissant les poutres en place, à l'aide d'une technique d'hydrodémolition en accédant par-dessous, depuis le lit du cours d'eau, donc de façon peu visible pour les usagers et riverains.

L'autre partie davantage dégradée, a fait l'objet d'une déconstruction – reconstruction.

Maîtrise d'ouvrage ville de Chambéry, co-financement ville de Chambéry et Chambéry métropole.

02.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2014 la DSI a œuvré selon trois préceptes axés sur une maîtrise et un partage des coûts, sur une optimisation et une évolution des solutions, et vers une modernisation et une amorce d'ouverture des systèmes d'information vers d'autres entités.

La maîtrise et le partage des coûts sont un véritable enjeu du schéma directeur des systèmes d'information : même si la recherche de nouvelles solutions métiers n'est pas toujours synonyme de réduction des coûts, elle n'en reste pas moins un vecteur d'économies pour l'avenir. La mutualisation progressive des infrastructures Ville / CCAS / Agglomération, la recherche permanente d'une optimisation dans l'utilisation des matériels et logiciels, ainsi que la transversalité des projets convergent tous vers cette maîtrise.

Dans un contexte de rationalisation, ont été menés les **projets suivants** :

- mise en production de la solution Astre GF de gestion financière commune au 1^{er} janvier 2014,
- dialogue compétitif et choix de la solution de gestion des ressources humaines e-Sedit RH,
- extension de la solution de gestion de plannings à la collecte des déchets,
- gestion de la scolarité et de la restauration scolaire (solution Arpège –Concerto) pour la ville de Chambéry,
- évolution de la solution As-Tech pour la gestion du patrimoine bâti et des espaces verts, pour la gestion d'un socle partagé d'informations patrimoniales,
- déploiement des solutions de travail collaboratif (Jalios) et de système d'information décisionnel (Business Object) pour un meilleur pilotage et partage de l'information.

- extension de la solution de gestion des ADS de la ville à l'agglomération,
- migration des solutions Oxyad pour une préparation aux projets de mobilité pour les élus,
- réalisation d'analyses cartographiques dans plusieurs domaines (élections, éducation, voirie,...) pour faire de l'information géographique un outil de pilotage et de gestion, en direction du grand public,
- mise en œuvre d'interface dynamique entre les outils métiers et le webSIG (Droits de cités, Astech) facilitant l'analyse des territoires.

La rationalisation n'exclut pas la **modernisation et l'ouverture** : les standards du marché imposent une modernisation que la DSI a mise en œuvre tant au niveau de l'infrastructure (migration Microsoft Office 2010, augmentation des capacités de stockage, virtualisation, installation du Wifi au sein du siège), qu'au niveau de l'information géographique par le développement d'applications web cartographiques compatibles avec une navigation multi-supports (pc, tablette, smartphone). La DSI travaille dans un souci permanent de sécurisation des applications et des données. L'année 2014 s'achève sur les prémices de l'établissement d'un nouveau schéma directeur des systèmes d'information, d'une gestion dématérialisée des assemblées et d'une ouverture du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'agglomération, la ville et le CCAS de Chambéry, Chambéry Tourisme et Congrès et Savoie Déchets, aux communes souhaitant y adhérer.



03.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

CHAMBÉRY MÉTROPOLE, ATTRACTIVE, INNOVANTE ET SOLIDAIRE

03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



PAROLE D'ÉLU

Conscient du rôle que doit jouer Chambéry métropole dans le développement économique, j'ai souhaité placer cette action au cœur du projet d'agglomération. Cette priorité ne sera possible qu'en appui sur les entreprises existantes soucieuses de leur développement et par la promotion de notre territoire afin d'en accueillir de nouvelles, de toutes tailles, tournées vers l'innovation tant dans l'industrie que le secteur tertiaire. Pour exemple, l'année 2014 aura été marquée par le lancement de l'étude marketing territoriale sur le périmètre d'un bassin de vie qu'est Métropole Savoie mais également le virage numérique qu'opère Chambéry métropole à travers le soutien à un espace de coworking et la démarche Digital Savoie afin de se raccrocher à la dynamique French Tech.

Alain Thieffenat,

Conseiller délégué auprès du président, chargé de la requalification des parcs d'activités économiques.



ZOOM

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL

Dans un contexte très concurrentiel, le bassin d'emploi et de vie chambérien doit se donner les moyens d'un nouvel élan économique qui lui procure plus de création de valeur et d'image. Pour ce faire, est initiée une démarche de marketing territorial. Celle-ci doit ainsi permettre le développement des entreprises existantes du territoire et définir un positionnement afin d'attirer des investisseurs et de nouvelles entreprises sur une offre foncière qualifiée.

Il s'agit de :

- construire une polarité compétitive et durable au sein de la future grande région Rhône-Alpes-Auvergne,
- constituer un territoire attractif de première qualité pour les talents, les jeunes, les entreprises,
- construire une identité et une offre collective économique à l'échelle du bassin d'emploi et de vie que constitue Métropole Savoie,
- concevoir une offre d'accueil et de services adaptée et mettre en place une stratégie de marketing pour la mettre en marché.

Suite au lancement d'un marché d'études par Chambéry métropole, le cabinet CMN Partners a été retenu et l'année 2015 permettra de mener à bien l'étude et lancer les premières actions.

LA REQUALIFICATION DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PAE)

CHAMBÉRY MÉTROPOLE DOIT PRODUIRE DU FONCIER ADAPTÉ À L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES ET D'ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE.

En 2014, Chambéry métropole s'est attachée à accélérer l'étude/action sur la requalification du parc d'activités économiques de Bissy-Erier sur la commune de Chambéry, véritable laboratoire portant sur la modernisation et la recomposition foncière d'espaces économiques.

LES FINALITÉS DE CETTE ÉTUDE SONT :

- d'augmenter l'offre en foncier économique adaptée aux besoins d'entreprises créatrices d'emplois et de valeurs ajoutées,
- d'offrir un cadre de vie et des services aux entreprises, aux salariés, aux clients de ces mêmes entreprises,
- de donner une image très attractive du parc d'activités économiques (PAE) en organisant une meilleure fonctionnalité.

Ce travail a permis d'identifier des secteurs à enjeux au nombre de 7 dont 3 pour lesquels ont été affirmés, compte tenu des besoins du territoire, une orientation stratégique :

- le secteur du Phare à Chambéry : véritable entrée de parc d'activités, de ville, ce secteur a pour vocation de devenir un pôle "animation",
- le secteur croix sud : compte tenu de ses caractéristiques foncières, celui-ci peut accueillir un pôle "résidentiel d'activités" mixant ateliers et bureaux de qualité,
- le secteur des abattoirs : compte tenu de l'existence du nouvel abattoir il peut accueillir un "pôle agro-alimentaire" allié à des activités complémentaires de logistiques froid négatif-froid positif.



LE SITE DES FONTANETTES

Surface de l'opération **47 000 m²**

Surface de plancher à terme **18 000 m²**

Portage Établissement Public Foncier Local (EPFL) :
5,6 M€

À titre d'illustration, deux opérations de requalification peuvent être présentées :

■ entamée en 2014, le **site des Fontanettes** à Chambéry, avec comme orientation l'accueil d'activités éco-industrielle/tertiaire industriel, fait force d'exemplarité en matière de recomposition foncière et de mise sur le marché de fonciers économiques non valorisés.

■ le centre d'activités du **Grand Verger** à Chambéry. Il comptera à terme 35 000 m² de locaux destinés à accueillir des activités tertiaires et ainsi devenir un véritable pôle numérique de centre-ville.

Un premier bâtiment de 4 500 m² accueille l'emblématique société New-quest (60 personnes) le siège de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole - 200 personnes)...

Les formalités administratives purgées en 2014 d'un second bâtiment permettront en 2015 la réalisation de 2 500 m² et l'accueil du siège national de la Compagnie des Alpes, acteur mondialement connu dans l'ingénierie et l'équipement de montagne.



Le centre d'activités du Grand Verger à Chambéry

03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE



Parc d'activités de la Villette à La Ravoire

LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

TROIS EXEMPLES CONFIRMENT LA CAPACITÉ DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE À PRODUIRE UNE OFFRE.

SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DES MASSETTES À CHALLES-LES-EAUX

2014 a vu se concrétiser la livraison de l'opération "l'Orion" sur 2 300 m² accueillant 6 entreprises et une soixantaine d'emplois avec l'ouverture du restaurant "le Break", véritable outil d'animation du parc.

Un second bâtiment tertiaire "l'Antarès" de 1 800 m² regroupe 5 entreprises soit environ 30 emplois et le siège social de l'opérateur "Armanet".

Les travaux d'un nouveau bâtiment tertiaire "l'Oppidum" de 4 500 m² ont été lancés fin 2014 pour une livraison fin 2015 qui offrira, hormis des bureaux, des services aux résidents du parc d'activités.

L'ensemble de ces surfaces représentent 8 600 m² de grande qualité architecturale dans un cadre de travail exceptionnel.



Bâtiment l'Antarès - PAE des Massettes à Challes-les-Eaux

SUR LE PARC D'ACTIVITÉS ARTISANAL DE MONZIN À VIMINES

L'année 2014 a vu la construction de 3 bâtiments artisanaux supplémentaires portant à 6 le nombre d'entreprises implantées. Les activités représentées et complémentaires sont le gros œuvre, la menuiserie, le chauffage/plomberie, la charpente, les espaces verts, représentant environ 30 salariés.

SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE LA VILLETTE À LA RAVOIRE

Depuis la construction du premier bâtiment industriel accueillant une activité de découpe laser en 2013, se sont construits deux bâtiments industriels réalisés par la société Picon (robinetterie) et la société Thermic froid (refrigération), soit une surface développée de 2 600 m² pour la première et 1 500 m² pour le second. Ces implantations confirment le caractère industriel pour l'accueil de PME-PMI sur ce parc.

Des études d'aménagement et d'acquisitions foncières ont été menées en 2014 visant à réaliser des extensions de parcs ou de nouveaux parcs en 2015 :

- étude sur le développement d'un parc artisanal à Cognin,
- étude sur l'extension du parc des Massettes à Challes-les-Eaux/La Ravoire,
- acquisition d'ensembles immobiliers sur le secteur de la Cassine à Chambéry.

ZOOM

DÉVELOPPEMENT DU PÔLE D'AFFAIRES DE LA CASSINE

Ce site, d'une superficie d'environ 15 hectares, se situe en proximité immédiate de centre-ville de Chambéry et constitue une porte d'entrée vers la ville unique en son genre.

Il est délimité :

- ▶ au nord par la voie rapide urbaine,
- ▶ au sud et à l'ouest par les voies de chemin de fer et la Rotonde (monument historique),
- ▶ et à l'est, par une zone d'habitat collectif, puis par le relief.

Le 29 octobre 2014, le Conseil communautaire de Chambéry métropole a accéléré la mise en œuvre du parc d'activités de la Cassine et a confirmé l'enjeu urbain et économique tout en faisant l'objet d'une recomposition foncière et immobilière d'ensemble afin de permettre l'accueil d'activités économiques. La volonté est d'accueillir sur ce site des sièges sociaux d'entreprises, signe d'une véritable attractivité et dynamique économique du territoire. Ceci confirme la volonté d'accélérer la réalisation du projet en intégrant une grande qualité architecturale et urbanistique.

LE DÉVELOPPEMENT DE PÔLES ÉCONOMIQUES : ZOOM SUR LE PÔLE NUMÉRIQUE

Le numérique se positionne comme un point incontournable de l'économie actuelle et encore plus de celle de demain, facteur d'innovation, de créativité et d'attractivité pour un territoire. Cette nouvelle ère digitale est une véritable opportunité pour innover, coopérer et inventer de nouvelles manières de travailler et Chambéry métropole développe des actions visant à appuyer le développement du digital.

SOUTIEN À L'ÉMERGENCE D'UN ESPACE DE COWORKING SUR L'AGGLOMÉRATION

L'association Chambé-Carnet, en lien avec Oxalis et Newquest, portait depuis quelques années un projet d'espace de coworking idéalement placé proche du nœud de communication de la gare de Chambéry. L'année 2014 a vu la concrétisation du montage de cet espace dénommé "Le Mug" avec une ouverture prévue en avril 2015.

En soutenant en 2014, les investissements initiaux (20 000 €) et les actions de fonctionnement (20 000 €) de Chambé-Carnet, Chambéry métropole vise les enjeux majeurs suivants :

- accompagner l'émergence sur son territoire de nouveaux modes de travail,
- contribuer à l'émergence d'activités nouvelles sur son territoire,
- soutenir la filière numérique,
- permettre le rayonnement de Chambéry métropole sur son territoire et à l'extérieur.



STAND ITINÉRANT DE COWORKING : UN DÉMONSTRATEUR AU FESTIVAL INTERNATIONAL DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE (FIMM)

Du 21 au 23 novembre, Chambéry métropole a installé au FIMM avec Chambé-Carnet, Oxalis et Newquest, un stand de coworking. Il s'agissait de :

- enclencher rapidement la démarche du futur espace de coworking et au-delà de l'émergence du pôle numérique en la faisant connaître,
- expliciter le concept du coworking, le pratiquer et le promouvoir,
- positionner l'agglomération comme volontariste sur le secteur du numérique.

Avec plus de 200 contacts qualifiés, l'opération a rencontré son public. Un atelier avec une dizaine d'entreprises digitales a permis également d'échanger sur les enjeux de cette économie sur le bassin chambérien. Un stand itinérant destiné à être installé lors d'événements auxquels l'agglomération participe.

CO-ORGANISATION DE LA RENCONTRE « DYNAMIQUE FRENCH TECH DANS LE SILLON ALPIN » LE 15 DÉCEMBRE AU MANÈGE, CHAMBÉRY

A l'initiative de Chambéry métropole, Savoie Technolac et Savoie Mont Blanc Angels, près de 100 acteurs du numérique en Savoie se sont réunis le lundi 15 décembre pour lancer une dynamique "French Tech" en Savoie, en lien avec Digital Grenoble récemment labellisé. L'objectif est d'interconnecter les entreprises savoyardes et de créer de l'ébullition, pour accélérer leur développement.

PARTICIPATION AUX 7^{ÈME} RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION DE SAVOIE LE 17 AVRIL AU MANÈGE À CHAMBÉRY

Co-organisés avec 5 autres partenaires (Agence économique de la Savoie, CRITT, Savoie Technolac, CALB et CCI), les RDV permettent aux entreprises de rencontrer les pôles de compétitivité, clusters régionaux et laboratoires universitaires. Ils avaient pour thèmes en 2014 l'eau et le numérique. 50 entreprises ont ainsi bénéficié de plus de 160 rendez-vous.



EXPOSITION « 20 ANS DU PARC D'ACTIVITÉS DE CÔTE ROUSSE » : LE CATALOGUE EN LIGNE

Pour les 20 ans du parc d'activités de Côte Rousse, une exposition avait été réalisée en 2013 et installée au parc d'activités économiques de Côte Rousse. En 2014, une version numérique de cette exposition a été réalisée et mise en ligne sur le site de Chambéry métropole. On y découvre l'installation atypique et la réussite de la pépinière d'entreprises développée dans l'ancien collège du quartier de Chambéry-le-Haut.

03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



PAROLE D'ÉLUE

L'année 2014 a été marquée par une nouvelle orientation : l'économie sociale et solidaire. Elle traduit la volonté des élus de créer des passerelles entre des domaines qui se complètent :

- 1. Développer l'économie d'un territoire pour accueillir des entreprises et des porteurs de projets innovants comme à Côte Rousse et bientôt au niveau du Pôle santé sur le Parc d'activités des Massettes.
- 2. Soutenir l'emploi local et l'innovation sociale via la structuration de l'ESS sur notre territoire.
- 3. Apporter des réponses concrètes d'emploi à des personnes en difficulté d'insertion pour favoriser leur accès à l'emploi et encourager leur formation professionnelle.



Catherine Chappuis

vice-présidente en charge de l'insertion par l'économie, de l'économie sociale et solidaire

“L'économie sociale et solidaire” (ESS) est une nouvelle orientation, confortant le soutien déjà existant aux structures d'insertion par l'activité économique, au Dispositif Local d'Accompagnement et au pilotage des clauses sociales dans les marchés publics. Chambéry métropole s'est fixée pour feuille de route de contribuer au développement de l'ESS. En 2014, l'organisation de rencontres avec des acteurs ciblés, la collecte de données et la commande d'une étude (résultats attendus en 2015) destinée à qualifier la place et le rôle de l'ESS en faveur de l'emploi et de l'économie locale sur Chambéry métropole ont été engagées.

Par ailleurs, la plaquette de présentation du dispositif des clauses sociales a été réactualisée et s'adresse désormais aussi bien aux maîtres d'ouvrage, aux entreprises qu'aux demandeurs d'emploi.

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Véritable outil d'insertion au service de la politique de la ville et de la cohésion sociale, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a accompagné 570 personnes dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion socioprofessionnelle. 40% résident dans les quartiers “politique de la ville” et 39% sont bénéficiaires du RSA. Le co-financement du Fonds Social Européen a permis de proposer une offre de services adaptée aux besoins spécifiques des participants.

LES CLAUSES SOCIALES

Reconnues par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire comme véritables outils au service de l'insertion professionnelle, les clauses sociales introduites dans les marchés publics de Chambéry métropole et de ses partenaires ont permis à 203 personnes de travailler 103 580 heures soit 57 ETP, dont 25% au sein d'entreprises d'insertion, via la mobilisation de 114 entreprises.

Afin de tenir compte du contexte économique notamment dans le secteur du BTP, Chambéry métropole a proposé aux maîtres d'ouvrage partenaires d'appliquer une nouvelle formule de calcul des heures d'insertion répondant mieux à la réalité des opérations sans pour autant trop impacter l'effort d'insertion des publics en difficultés.



88 PERSONNES

ONT QUITTÉ LE PLIE POUR UN EMPLOI DURABLE :

27 CDI

53 CDD ET INTÉRIM SUPÉRIEURS À 6 MOIS

2 CRÉATIONS D'ENTREPRISE

6 APRÈS UNE FORMATION QUALIFIANTE
OU DIPLÔMANTE DE PLUS DE 6 MOIS.

03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE



COMMUNICATION



PAROLE D'ÉLU

2014 a vu, pour la direction de la communication, la poursuite de son travail de communication sur l'actualité de Chambéry métropole, et de mise en œuvre d'actions de communication. A souligner le prix de la presse territoriale pour Cm24 le magazine de Chambéry métropole et ses 24 communes. Désormais Chambéry métropole est aussi présente sur les réseaux sociaux avec sa page twitter @Chamberymetro. Dans le mandat qui s'ouvre à nous, la communication aura un rôle fort dans le soutien à la réalisation des grands projets, et dans l'accompagnement des évolutions de compétences que va connaître l'agglomération.

Xavier Dullin,
président de Chambéry métropole



2014 A VU, POUR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION, LA POURSUITE DE SON TRAVAIL DE COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE, ET DE MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE COMMUNICATION.

CM24 : PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE 2014

En juin 2014, le magazine Cm24 a reçu le prix de la presse territoriale décerné par l'association des communicants publics Cap'Com, dans la catégorie intercommunalité. Après avoir été pré-sélectionné par un jury d'étudiants parmi 200 publications de collectivités territoriales françaises, Cm24 a été retenu lors d'un 2^{ème} jury composé de professionnels de la communication et présidé cette année par Pierre Haski, journaliste fondateur de Rue 89.

Au dernier semestre 2014, un travail sur l'évolution de la maquette du magazine a été engagé. Après 4 ans d'existence (17 numéros de Cm24, un supplément et 4 détachables) et l'installation d'une nouvelle équipe d'élus, il était opportun de faire évoluer la maquette pour lui apporter un "coup de jeune" et être en phase avec les priorités de communication du nouveau mandat.



03.

ATTRACTIVE, INNOVANTE ET SOLIDAIRE

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE WEB

Au cours du 1^{er} semestre 2014, un diagnostic et un premier travail de préfiguration d'une future stratégie web pour Chambéry métropole ont été conduits. Avec comme objectif : présenter cette analyse à la nouvelle équipe d'élus mi-2014 et finaliser un plan d'actions pour le déploiement de la stratégie web.

Lors de la phase de diagnostic, une importante enquête auprès des services a été conduite afin de recueillir leurs points de vue sur le site actuel, leur niveau de « culture numérique », leurs besoins et attentes. Ces résultats sont venus compléter le travail conduit lors de plusieurs ateliers au cours du printemps pour faire émerger les principaux besoins/attentes des usagers de Chambéry métropole.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



En 2014, Chambéry métropole a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux avec la contribution depuis le mois de septembre 2014 à la page Facebook ouverte par la ville de Chambéry et l'ouverture d'un compte twitter "Chambéry métropole" mi-novembre 2014 au moment du lancement de la communication sur l'opération coworking. Twitter est un média social plébiscité dans la sphère médiatique, économique et créative. Son usage incarne l'esprit d'innovation et de changement.

A l'instar de la page thématique sur la patinoire créée en 2012, une page thématique a été créée sur le tri et la réduction des déchets en novembre 2014 au moment du lancement de l'événement « Un dimanche de récup » (lire p5).

ET AUSSI

Plus de 70 documents de communication réalisés. 20 invitations dématérialisées sur 21 au total.

Relations presse :

- 60 communiqués presse envoyés
- 7 dossiers de presse réalisés
- 23 invitations presse diffusées
- 8 agendas [Les infos de l'agglomération] envoyés

www.chambery-metropole.fr :

- 190 actualités
- 17 vidéos mises en ligne
- 152 événements annoncés
- 10 lettres d'information diffusées
- 37 592 visites par mois en moyenne
(soit +10% par rapport à 2013)



D'AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION DANS DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTION :

- p.62 : concours « Cuisinez les saveurs d'ici »
- p.59 : foire de Savoie « Découvrez les saveurs d'ici »
- p.5 : un dimanche de récup

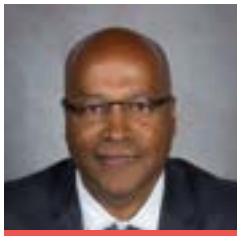
03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE

POLITIQUE DE LA VILLE



Bilan partagé du Projet de Rénovation Urbaine - Atelier avec les habitants



PAROLE D'ÉLU

L'engagement de Chambéry métropole, en lien avec la Ville de Chambéry, a permis aux quartiers des Hauts de Chambéry, du Biollay et de Bellevue d'être retenus par l'Etat comme quartiers prioritaires. Les Hauts de Chambéry ont été définis comme projet « d'intérêt régional », par l'ANRU, et les négociations se poursuivent pour positionner également Bellevue. Chambéry métropole a également engagé l'élaboration du futur Contrat de Ville 2015-2020 s'appuyant sur les piliers stratégiques : emploi-développement économique, cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain. Par ailleurs, un dossier de candidature au FEDER a été élaboré pour permettre de financer des projets dans les quartiers en politique de la ville.

Driss Bourida,

vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville



RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le décret du 30 décembre 2014 a officialisé les nouveaux périmètres « politique de la ville » pour le territoire de Chambéry métropole. Les quartiers des Hauts de Chambéry et de Biollay/Belevue ont été retenus pour l'élaboration du contrat de ville d'agglomération.

Chambéry métropole, en collaboration avec la Ville de Chambéry, a pu fournir des éléments tangibles aux services de l'Etat permettant d'élargir les périmètres et notamment d'intégrer Bellevue qui pourra ainsi bénéficier de crédits spécifiques.

Les autres quartiers précédemment définis « quartiers prioritaires » ou « en veille » dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sortent de la nouvelle géographie prioritaire définie par l'Etat. Cependant, les communes où sont situées ces quartiers ont demandé un classement en « veille active » afin de pouvoir continuer à bénéficier d'accompagnements sur des problématiques spécifiques (prévention de la délinquance, fonds de concours de l'agglomération...).

Par ailleurs, Chambéry métropole a conduit dès 2014 un diagnostic de territoire portant sur la situation urbaine, sociale et économique des communes et des quartiers en difficultés de l'agglomération chambérienne et réalisé les bilans du CUCS et du Projet de Rénovation Urbaine. Ce travail a permis d'engager, avec l'ensemble des partenaires, l'élaboration du futur contrat de ville qui sera signé en juillet 2015.

ANRU : UN QUARTIER FLÉCHÉ D'INTÉRÊT RÉGIONAL, UN AUTRE EN ATTENTE

Les crédits de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine ont été concentrés sur 200 quartiers « d'intérêt national » dont ne font pas partie les quartiers de Chambéry. Le quartier des Hauts de Chambéry

a toutefois d'ores et déjà été retenu comme projet « d'intérêt régional » et pourra bénéficier de subventions de l'ANRU qui seront plafonnées entre 5 et 10 millions d'€, afin de poursuivre les opérations de renouvellement urbain. Des négociations sont menées pour que les quartiers de Bellevue et du Biollay soient également retenus comme projet d'intérêt régional.

FEDER : ÉLABORATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE AU VOLET URBAIN

Un dossier de candidature au volet urbain du prochain programme FEDER 2014-2020 a été élaboré en 2014, en lien avec les différentes directions de Chambéry métropole concernées, accompagné par Mission Développement Prospective.

Le volet urbain du Fonds Européen de Développement Régional, géré par la Région, permet de financer des projets pour les quartiers « politique de la ville » autour de 4 objectifs :

- améliorer l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication, leur utilisation et leur qualité,
- améliorer la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises,
- soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs,
- préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE

En 2014, Chambéry métropole a poursuivi la démarche engagée pour lutter contre la fracture numérique mobilisant de nombreux acteurs associatifs et institutionnels du territoire autour de 3 thématiques : « éducation », « insertion-access aux droits » et « participation ».

03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE



HABITAT



PAROLE D'ÉLU

L'année 2014 a permis le lancement opérationnel du PLH 2014-2019 en engageant des rencontres avec chaque commune, en accompagnant des projets structurants, en menant une réflexion dès avril 2014 sur un nouveau dispositif d'aides financières pour faciliter l'accèsion abordable et en renouvelant la délégation des aides à la pierre de l'Etat.

Chambéry métropole s'est aussi attelé à se mettre en conformité vis-à-vis du schéma départemental des gens du voyage en recherchant un foncier pour l'aménagement d'une aire provisoire de grand passage. Autres chantiers : un état des lieux de l'existant pour l'accueil des familles sédentaires, ainsi que la création d'un terrain familial et des études pour la création d'un projet d'habitat adapté.



Brigitte Bochaton,
vice-présidente chargée de l'habitat, du PLH, de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2019 EN ORDRE DE MARCHÉ

En 2014, les premières actions du Programme local de l'habitat 2014-2019 se mettent en place, avec notamment :



- l'élaboration de "feuilles de route" avec chaque commune pour décliner la politique locale de l'habitat sur le territoire, et accompagner les projets de développement de l'offre de logements portés par les communes,
- la mise en œuvre de l'action n° 5 du PLH avec la constitution d'un groupe de travail réunissant les promoteurs, les bailleurs, les aménageurs et Métropole Savoie pour définir la notion d'accèsion abordable et construire un dispositif d'aide spécifique,

- l'organisation en partenariat avec l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) d'ateliers destinés aux ménages qui souhaitent devenir propriétaire, pour les conseiller dans leurs projets d'acquisition,
- le renforcement d'une cellule de veille partenariale pour le traitement des situations d'habitat indignes dans l'agglomération,
- la délibération cadre du 18 décembre 2014 pour l'adoption d'un dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019.

LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE DE L'ÉTAT, UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS AIDÉS

Déléataire de l'Etat, l'agglomération a en 2014 agréé 261 logements locatifs sociaux (104% de l'objectif du PLH), représentant un engagement financier de 1,3 M€ de l'Etat et de 2,4 M€ de Chambéry métropole. Ces logements sont répartis dans neuf communes de l'agglomération, et près d'un sur deux est réalisé dans une commune "en rattrapage" au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbains.



Deux logements locatifs sociaux ont également été financés au titre du Projet de rénovation urbaine de Chambéry, en reconstitution d'offre déconstruite.

La location-accession se traduit en 2014 par l'agrément de 7 logements, situés à Montagnole et à La Motte-Servolex.

UN EFFORT SOUTENU POUR AMÉLIORER LE PARC EXISTANT

L'opération Objectif Rénovation se poursuit et permet en 2014 à 141 propriétaires occupants modestes de réaliser des travaux d'économie d'énergie, de maintien à domicile ou de rénovation d'habitat dégradé.

Parmi eux, 100 ménages ont rénové thermiquement leur logement, ce qui représente un gain moyen prévisionnel de 38% après travaux, grâce au partenariat de l'association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (ASDER).

En 2014, 9 logements à loyers modérés ont également été remis sur le marché et 10 copropriétés ont été accompagnées pour des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre de cette opération.

Par ailleurs, près de 53 copropriétés ont été accompagnées pour réaliser des travaux correspondant à environ 531 logements dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat expérimentale sur la ville de Chambéry "mise en sécurité des quartiers anciens" qui s'est terminée en juin 2014.

Le soutien à l'amélioration du parc privé représente un engagement financier de 1,5 M € de l'Agence nationale de l'habitat, dont les crédits sont délégués à Chambéry métropole, et de 0,7 M € de Chambéry métropole.

INSTRUIRE LES AUTORISATIONS D'URBANISME : CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE MUTUALISÉ

Suite au désengagement de l'État sur l'instruction des autorisations d'urbanisme, les 22 communes de l'agglomération qui bénéficiaient jusqu'à présent des services de la direction départementale des territoires pour instruire leurs autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménagement et de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme de projets) ont décidé de se regrouper et de créer au sein de Chambéry métropole, un service commun mutualisé. Les villes de Chambéry et de La Motte-Servolex se gardent la possibilité d'intégrer ce service commun au regard du schéma de mutualisation.

L'année 2014 a permis la signature avec l'État d'une convention de transition pour accompagner le dimensionnement du nouveau service, et un travail avec les Maires.



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Accueil pour les familles sédentaires

Chambéry métropole poursuit sa politique d'accueil en faveur des gens du voyage avec :

- l'aménagement d'un terrain familial d'un emplacement situé sur le site de l'Erier à La Motte-Servolex,
- le lancement de la procédure en vue de réaliser une opération d'habitat adapté de 8 logements sur le site "Les Villières" à Chambéry,
- les études pour la réalisation d'un terrain familial de trois emplacements sur le site "Les Culées" à Cognin.

Aire de grand passage

Une étude pour la création d'une aire de grand passage provisoire de 100 places afin de respecter la loi de 2000 dite loi Besson a été lancée.

L'aire d'accueil de la Boisse, un équipement d'agglomération pour les itinérants

Après une hausse significative en 2013, la fréquentation de l'aire a continué d'augmenter en 2014 (4 642 nuitées).

Au 31 décembre 2014, 448 caravanes représentant 1 033 personnes dont 417 enfants de moins de 16 ans ont été accueillies.

Par ailleurs, Chambéry métropole a lancé une procédure de consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'aire de la Boisse à Chambéry,

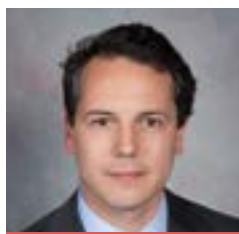
03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

- L'équipement événementiel sport-culture-économie "Le Phare" de 6 000 places, 2 piscines, 1 patinoire, 6 gymnases, 1 aérodrome
- 54 agents spécialisés dans les pratiques sportives et de loisirs et 26 saisonniers estivaux
- 6 576 845 € de budget dont amortissements



PAROLE D'ÉLU

En 2014, Chambéry métropole a adapté et modernisé son patrimoine sportif en construisant de nouveaux vestiaires collectifs à la patinoire, aménageant les espaces extérieurs paysagers de la piscine de Buisson Rond et modernisant son contrôle d'accès.

La fréquentation des équipements collectifs est toujours très soutenue, bien qu'elle ait connu une forte chute au stade nautique compte-tenu d'une météorologie dégradée.

La politique de rayonnement et d'attractivité du territoire s'est enfin traduite par un important soutien des clubs sportifs de haut niveau, et le financement du tout nouveau stade multiactivités installé à La Féclaz.

David Dubonnet

vice-président en charge des équipements collectifs, sportifs et associatifs



UN PATRIMOINE SPORTIF MODERNISÉ ET MIEUX ADAPTÉ

EXTENSION DE LA PATINOIRE (PHASE 1)

Le plan de rénovation de la patinoire s'est concrétisé en 2014 par la réalisation d'une 1ère tranche de travaux dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil des groupes, notamment du Pôle France féminin de hockey sur glace avec la mise aux normes fédérales des vestiaires sportifs, mais également des scolaires qui bénéficient ainsi d'un outil adapté.

En parallèle de l'extension et conformément à la loi Handicap, cette 1ère tranche de travaux a permis de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, la circulation intérieure entre l'aire de glace et le restaurant, avant une phase 2 qui intégrera l'accessibilité aux tribunes et à ses dépendances.

Coût de l'opération : 1 148 781 € HT + mobilier 81 100 € HT

Financement : 150 000 € de la part du CNDS

Extension zone clubs et scolaires : + 220 m²



AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA PISCINE SUR 2 550M²

Le nouvel espace paysager inauguré le 5 juillet 2014 offre de nouveaux services au public estivalier. Un parc engazonné et ombragé, avec terrasses/solarium en bois et jeux pour enfants à proximité du château de Boigne a pris place à côté des espaces verts historiques de la piscine, offrant désormais une zone de détente de 4 500 m².

La valorisation des conditions d'accueil ne s'exprimera pleinement qu'au prochain été, les mauvaises conditions météorologiques de l'été 2014 n'ayant pas favorisé la fréquentation du site extérieur.

Coût de l'opération : 268 492 € HT.

MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE CONTRÔLE D'ACCÈS À LA PISCINE DE BUISSON ROND



La question de l'accueil dans l'unique équipement aquatique de l'agglomération, 2^{ème} équipement le plus fréquenté de la région Rhône Alpes, est prégnante et la mise en place d'un contrôle d'accès fin avril 2014, est de nature à favoriser les conditions d'un accueil de qualité et l'objectif de satisfaction des usagers est atteint fin 2014.

Ainsi, le système permet aux 8 200 abonnés d'accéder à leurs activités, par un tripode dédié sans attente en caisse. Il permet également de sécuriser les accès par un contrôle des horaires d'entrée selon les catégories d'utilisateurs et les horaires de cours.

Le coût de l'installation s'est élevé à 78 211 € HT.

RÉFECTION DE LA PISTE EN HERBE DE L'AÉRODROME ET ORGANISATION SÉCURISÉE DE L'ACTIVITÉ PARAPENTE À PROXIMITÉ

Recommandées par la Direction de la sécurité de l'aviation civile, deux actions ont été menées dans un objectif de sécurisation et d'adaptation des pratiques :

- réfection de la piste en herbe de l'aérodrome commencée à l'automne 2013,
- fixation par voie de convention des modalités de pratiques du parapente évoluant à proximité de l'aérodrome applicables aux militaires du 13^{ème} BCA, et pratiquants de loisir.

L'ACTIVITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS D'AGGLOMÉRATION

DE NOUVEAUX PLANNINGS CONSÉCUTIFS À LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

A la piscine et dans une moindre mesure à la patinoire, l'application de la réforme des rythmes scolaires à partir de septembre 2014, a conduit à une refonte en profondeur des horaires d'accueil des scolaires globalement élargis, mais aussi par effet report, des associations et du public.

A volume hebdomadaire de fonctionnement constant des équipements, les changements induits pour le grand public ont dû être explicités : réduction d'amplitude d'ouverture compensée par une offre de bassin plus souvent en exclusivité d'usage.

UNE FRÉQUENTATION TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉE DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'AGGLOMÉRATION

LA PATINOIRE DE BUISSON ROND (EXPLOITATION EN RÉGIE)

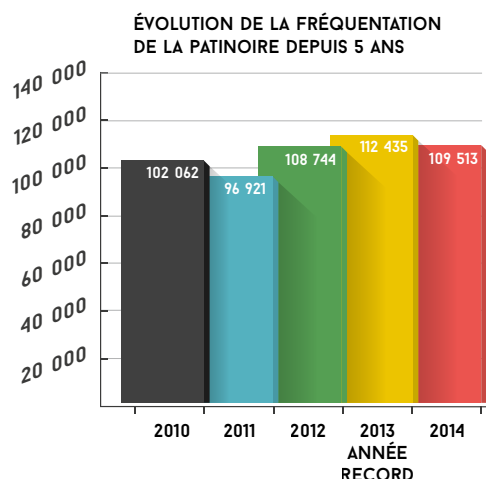
Après l'année record de 2013 et 112 435 personnes accueillies, 2014 se positionne en 2^{ème} meilleure année avec 109 513 entrées. Les recettes d'exploitation (285 000 €) sont en cohérence avec les résultats de fréquentation.

Malgré les travaux de déconstruction/reconstruction/agrandissement, l'activité des clubs a été maintenue à 100%, les sportifs acceptant des conditions d'hébergement spartiates. Les recettes de location d'heures de glace en formule stages d'été n'ont jamais été aussi importantes, couvrant les dépenses générées par le maintien en glace de la patinoire l'été.



L'accueil du public et des scolaires primaires a été suspendu pendant 6 semaines à l'automne, le début de la saison 2014/2015 ayant eu lieu le 20 octobre sans un seul jour de retard dans la livraison des travaux.

Le virage de la communication dématérialisée qui s'exprime par le ralliement de plus de 2 000 fans via la page Facebook de la patinoire, la promotion de l'apprentissage du patin à glace à l'attention des écoles primaires sont des exemples qui contribuent à ce résultat positif.



03.

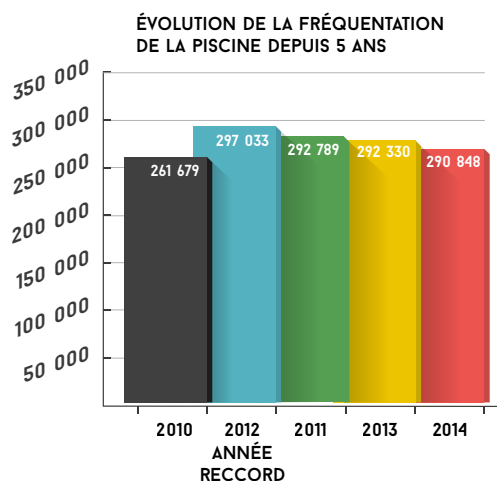
ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE



LA PISCINE DE BUISSON ROND (EXPLOITATION EN RÉGIE)

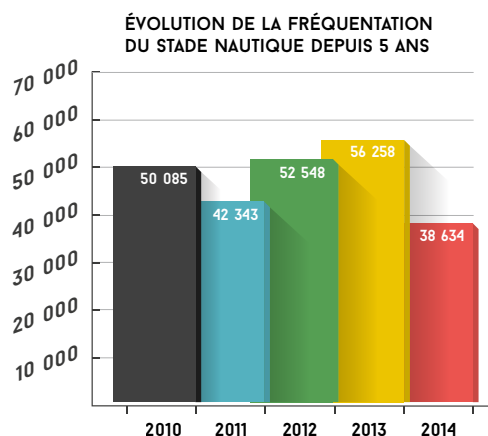
Même avec une fréquentation en baisse de 1 482 entrées, 2014 est encore une année au sommet avec 290 848 baigneurs dont 25 180 entrées du 1er juillet au 17 août, confirmant la complémentarité avec l'offre aquatique extérieure du stade nautique fortement impactée par les conditions météorologiques.

L'analyse de la fréquentation montre un léger tassement du public de 0,7 % mais une forte hausse scolaire avec 3 700 élèves supplémentaires et un recul des associations de 2 800 entrées.



LE STADE NAUTIQUE (EXPLOITATION EN RÉGIE)

La saison estivale 2014 a été principalement marquée par une météo très dégradée, impactant la fréquentation de la piscine découverte qui a enregistré une baisse de 31,3% par rapport à 2013 soit une diminution de 17 600 visiteurs.



DES ATTENTES D'AMÉLIORATION POUR L'ÉQUIPEMENT ÉVÈNEMENTIEL DÉLÉGUÉ LE PHARE (DSP)

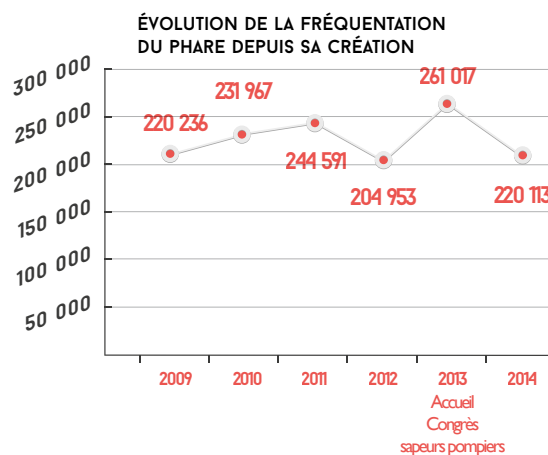
L'embellie de 2013 ne s'est pas confirmée en 2014.

Pour cette 6^{ème} année d'exploitation, 2014 se positionne avec 220 000 visiteurs à la 4^{ème} place exæquo avec 2009, année de lancement du Phare.

Hors l'évènement pilier de la Foire de Savoie porté par SavoieExpo, qui comptabilise à elle seule 73 000 visiteurs ou 33% de la fréquentation totale, il est une nouvelle fois mis en évidence la faiblesse de fréquentation de la dimension économique du Phare, marque d'un déficit d'envergure dans ce domaine. En effet le nombre d'évènements économiques accueillis relativement important avec 44% du total des manifestations, est inversement proportionnel à la retombée économique qui pourrait être attendue.

L'offre de spectacle/concert proposé en 2014 a également régressé de 22 % avec comme conséquence une diminution du nombre de visiteurs de 15 % pour cette catégorie. Il est particulièrement attendu du délégataire des améliorations sur le plan de la programmation des spectacles et concerts.

Seule la part du public des manifestations sportives a progressé de près de 4% en fréquentation par rapport à 2013 et 2012, témoignant de la fidélisation des spectateurs du Chambéry Savoie Handball.



LE PHARE ET SES ACTIVITÉS

	2013		2014	
	Nombre de manifestations	Fréquentation en nombre d'entrées	Nombre de manifestations	Fréquentation en nombre d'entrées
activité culturelle	18	49 869	14	42 513
activité sportive	29	82 484	28	85 755
activité économique	36	48 078	41	11 532
événements spéciaux	11	5 134	11	7 282
Foire de Savoie	1	75 452	1	73 031
Total	92	261 017	95	220 113

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER DU SPORT CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

LE DISPOSITIF SPORT ET RAYONNEMENT

310 300 € de soutien ont été accordés en 2014 à 18 clubs de l'agglomération qui contribuent à son rayonnement, procédant quasiment à une reconduction des aides allouées.

CLUBS RETENUS

AEB gymnastique Chambéry	5 000 €	Club des sports de glace de Chambéry	5 000 €	
Chevaliers tireurs de Chambéry	3 000 €	Club d'haltérophilie de Saint-Baldoph	3 000 €	
Chambéry cyclisme compétition	15 000 €	Club des sports de La Féclaz section ski nordique	10 000 €	
Chambéry cyclisme formation	20 000 €	EAC athlétisme	7 000 €	
Chambéry escalade	10 000 €	Judo club La Motte-Servolex	14 300 €	
Chambéry Savoie Handball	100 000 €	Savoie handball club La Motte-Servolex	28 000 €	
Club handisport de l'agglomération chambérienne section tir à l'arc	5 000 €	SOC football	10 000 €	
		SOC hockey sur glace	15 000 €	
		SOC natation	15 000 €	
Club nautique Chambéry/Le Bourget	15 000 €	SOC rugby	30 000 €	
			Total	310 300 €

FINANCEMENT ET OUVERTURE DU STADE MULTIACTIVITÉS DE SAVOIE GRAND REVARD À LA FÉCLAZ

Savoie Grand Revard a inauguré le 22 novembre 2014, les nouvelles installations du stade multiactivités permettant l'accueil de grandes compétitions de biathlon et des entraînements des athlètes de haut niveau dans des conditions de sécurité maximales, et offrant une accessibilité totale des personnes en situation de handicap. Chambéry métropole, membre du syndicat mixte a financé directement 583 000 € HT dont 194 000 € en 2014, le coût total s'élevant à 1 800 000 € HT.

Cette nouvelle installation va valoriser les atouts du plateau nordique et favoriser son rayonnement national, hiver comme été.



03.

ATTRACTIVE,
INNOVANTE
ET SOLIDAIRE



LES CHIFFRES CLÉS DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

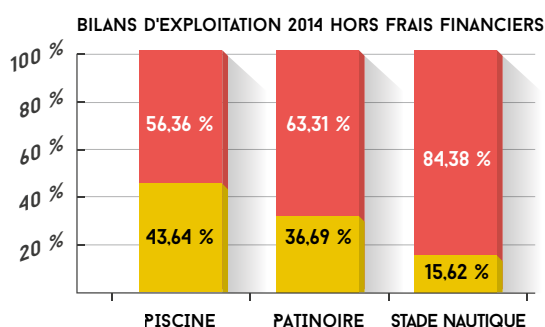
LA FRÉQUENTATION (EN NOMBRE D'ENTRÉES)

	2013	2014
Piscine de Buisson Rond	292 330 pour 4 046 heures d'ouverture annuelle	290 848 pour 4 060 heures d'ouverture annuelle
Patinoire de Buisson Rond	112 435 pour 3 736 heures d'ouverture annuelle	109 513 pour 3 987 heures d'ouverture annuelle
Stade nautique	56 258 pour 825 heures d'ouverture durant l'été	38 634 pour 825 heures d'ouverture annuelle

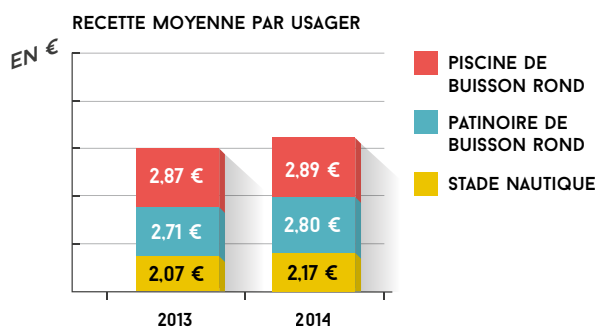
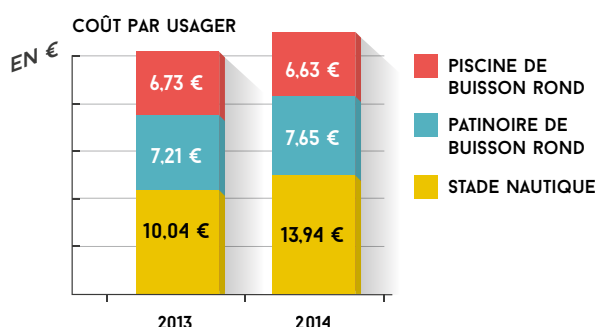
	PUBLIC	ÉVOLUTION /2013	SCOLAIRES	ÉVOLUTION /2013	ASSOCIATIONS	ÉVOLUTION /2013	MANIFESTATIONS	ÉVOLUTION /2013
Piscine de Buisson Rond	176 200	-0,9%	65 166	+6,1%	47 352	-5,6%	2 130	-26,9%
Patinoire de Buisson Rond*	46 297	-7,6%	25 714	-3,6%	21 132	+1,7%	16 003	+10,1%
Stade nautique	34 371	-35%	3 628	+41,6%	859	-26,1%	0	

*Travaux nécessitant une fermeture de plusieurs mois en 2014

	DÉPENSES D'EXPLOITATION	FRAIS FINANCIERS + AMORT	RECETTES D'EXPLOITATION	COÛT PRIS EN CHARGE PAR LA FISCALITÉ
Piscine de Buisson Rond	1 928 395 €	119 153 €	841 627 €	1 205 921 €
Patinoire de Buisson Rond	838 169 €	135 034 €	307 519 €	665 684 €
Stade nautique	538 640 €	41 442 €	84 180 €	495 902 €



■ PART DU COÛT DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LA FISCALITÉ
 ■ PART DU COÛT DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES RECETTES D'EXPLOITATION (TAUX DE COUVERTURE)
 RAPPEL POUR 2013 : PISCINE 42,78% / PATINOIRE 37,63%
 STADE NAUTIQUE : 20,62%





04.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

CHAMBÉRY MÉTROPOLE, ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE

DÉCHETS

COMPÉTENCE
COLLECTE
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

24
COMMUNES

131 205
HABITANTS

47,30%
D'HABITAT
VERTICAL

PAROLE D'ÉLU



Les bennes à ordures qui circulent dans l'agglomération ne résument pas à elles-seules, la compétence déchets de Chambéry métropole. Il y a des collecteurs, à qui nous devons des conditions de travail modernes, et des usagers qui pratiquent le tri au quotidien. Le réseau des 4 déchetteries est une exploitation équivalente et sert de laboratoire pour la prévention des déchets et l'optimisation des coûts.

En 2014 Chambéry métropole est fière d'annoncer que l'objectif de moins 7% de déchets sur 5 ans est atteint !

Daniel Roचाix
vice-président en charge des déchets

FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



FRÉQUENCE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie directe avec les agents et les moyens de l'agglomération.

Les opérations de traitement des ordures ménagères par incinération ainsi que le tri des collectes sélectives sont assurés par Savoie Déchets qui en détient la compétence. L'incinération est opérée en régie directe avec les agents et les moyens du syndicat mixte. Le tri des collectes sélectives est réalisé par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour exercer sa compétence, Chambéry métropole dispose d'un réseau de quatre déchetteries, qui permettent aux habitants et aux professionnels de déposer leurs déchets, et d'une plateforme de compostage. L'exploitation de ces équipements a été confiée à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Réduction des déchets : l'agglomération atteint l'objectif du Programme local de prévention des déchets avec - 7% de déchets ménagers en moins de 5 ans, soit 24kg/an/habitant.

■ **Mise en route d'une collecte des textiles usagés** par le biais d'un marché de prestation de services avec Emmaüs Vêtements. La priorité est donnée à la proportion la plus élevée de matières réemployées ou valorisées sur le territoire de l'agglomération et la création de 13 emplois à destination de personnes en difficulté.

■ **Mise en service d'une aire de lavage mutualisée** entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole. Cet équipement est doté de 3 pistes destinées au lavage de l'intérieur des bennes et d'une quatrième piste destinée au lavage de tous les châssis poids lourds de la Ville de Chambéry et de Chambéry métropole. Les quatre pistes sont couvertes pour limiter le volume des eaux usées à traiter.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

En 2014, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective des emballages ménagers,
- les déchetteries.

Le ratio exprimé en kg/hab/an des déchets collectés en 2014 baisse de 2% par rapport à l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS (EN KG/AN/HAB)

Type de déchets	(131 205 hab DGF2014)		(129 485 hab.DGF2013)		Savoie 2013	Rhône Alpes (2013, pop DGF)
	tonnes	Kg/hab/an	2013	Evol. 2014/2013		
	Chambéry métropole					
Ordures ménagères résiduelles	31 571	241	240	0%	237	227
Refus de tri	702	5	7	-22%		
Emballages Journaux-magazines et sacs jaunes	6 553	50	50	-1%	32,4	69
Verre	3 566	27	28	-3%	36,6	
Textiles usagés	22	0	/	/	/	/
Déchetteries (hors végétaux)	19 226	147	146	1%	231	210
Végétaux des déchetteries	8 056	61	73	-15%		
Déchets verts en porte à porte	665	5	6	-9%	/	/
TOTAL	70 361	536	549	-2%	537	506

MODES DE VALORISATION DES TONNAGES COLLECTÉS

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

37 594 tonnes de déchets collectés sont incinérées (100% des ordures ménagères résiduelles et 95,5% des encombrants de déchetterie).

La récupération de l'énergie dégagée par l'incinération à Savoie Déchets permet de revendre de la vapeur au réseau de chaleur chambérien et de produire de l'électricité.

Les gros encombrants de déchetterie sont détournés de l'enfouissement et incinérés en tant que combustibles solides de récupération en fours de cimenterie depuis le 1^{er} juillet 2013. Les déchets diffus spécifiques, les huiles minérales, les déchets de soins à risques infectieux et les refus de tri sont également incinérés.

VALORISATION MATIÈRE

21 353 tonnes collectées sont des matériaux recyclables qui ont été triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits dont 49 tonnes directement réemployées par Les Chantiers Valoristes.

04.

ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

VALORISATION ORGANIQUE

8 721 tonnes collectées sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost est vendu à des paysagistes, des services communaux, ou encore des particuliers.

ENFOUISSEMENT

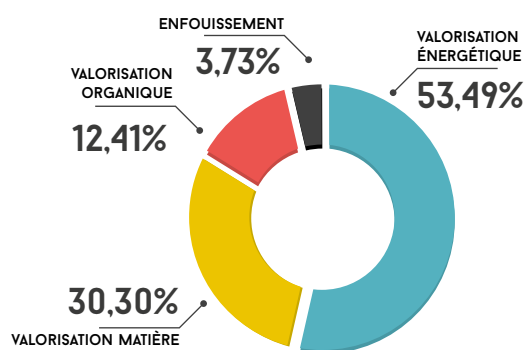
2 619 tonnes sont destinées à la mise en enfouissement. Il s'agit de 5% des déchets encombrants de déchetterie et de 40% des gravats apportés en déchetterie, non valorisables en sous-couche routière car de granulométrie trop faible. Le fibrociment est également enfoui en centre d'enfouissement spécifique.

TAUX DE RECYCLAGE

Il s'agit du tonnage expédié dans les centres de tri, sur la totalité des tonnages collectés tous flux confondus (hors déchets verts et gravats).

2013 : **16,34%** | 2014 : **16,44%**

MODE DE VALORISATION DES DÉCHETS



TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), sur la totalité des tonnages collectés, y compris les déchets verts et les gravats.

2013 : **43,29%** | 2014 : **42,71%**

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les ratios présentés à la tonne sont issus de la synthèse de la matrice ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Les coûts sont présentés en coûts aidés HT correspondant au coût restant à financer par la collectivité.

Coût complet = ensemble des charges y compris les amortissements des investissements et les charges de structure.

Coût technique = coût complet – les recettes industrielles (ventes matières).

Coût aidé = coût technique – les soutiens des éco-organismes (Eco-emballages, Eco-folio, Eco-mobilier, OCAD3E...).

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES TROIS INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS	2014	2013	VARIATION 2014/2013
Coût complet	14 444 112	14 563 245	-0,82%
Coût technique	13 653 895	13 679 966	-0,19%
Coût aidé	11 659 355	11 879 885	-1,86%

On constate peu d'évolution des dépenses globales. Toutefois, le coût du traitement des déchets n'est pas stabilisé pour autant car la chute des cours des matériaux en 2013 et 2014 a provoqué une baisse des recettes sur les reventes matières en sortie du centre de tri et des déchetteries. A cela s'ajoute une stabilisation des soutiens des éco-organismes en lien avec la faible évolution des tonnages collectés.

COÛT RAPPORTÉ À L'HABITANT PAR GRANDS FLUX DE DÉCHETS

2014 (DÉCHETS PRIS EN CHARGE SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ)				
TYPE DE DÉCHETS	EUROS HT*	TONNES	€/HAB/AN*	€/TONNE/AN*
Ordures ménagères résiduelles	6 776 440	31 571	52	215
Collecte sélective emballages (emballages+verre+cartons commerçants+refus)	1 506 410	10 821	11	139
Déchetteries (avec végétaux)	2 619 425	27 282	20	96
Déchets verts (Chambéry)	163 125	665	1	245
Total	11 065 399	70 339	84	157

*coûts aidés

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE

EAU ET ASSAINISSEMENT



Installation de collecteurs unitaires sous la Leysse



PAROLE D'ÉLU

Les exigences sociales et environnementales ainsi que les tensions autour de l'usage partagé de l'eau se renforcent. Les agents des régies de l'eau et de l'assainissement veillent à garantir l'accès de chacune et chacun à une eau potable de qualité et à maîtriser l'impact environnemental des activités domestiques et industrielles dans des conditions économiques soutenables. L'amélioration de l'accessibilité du service aux abonnés, l'exploitation experte d'équipements industriels complexes et la conduite d'un programme d'investissements destiné à garantir la disponibilité et la performance de nos ouvrages auront été au cœur de notre action tout au long de l'année 2014.

Jean-Maurice Venturini

vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et du droit des sols



Les actions pour une gestion durable de l'eau et de l'assainissement dans l'agglomération chambérienne se sont poursuivies en 2014 à un rythme soutenu pour notamment :

- pérenniser la démarche d'amélioration continue, traduite par le maintien de la certification ISO 9001, lors de l'audit de surveillance les 24 et 25 février 2014,
- offrir un service à l'usager performant,
- distribuer une eau potable de qualité,
- préserver l'environnement en maîtrisant les rejets au milieu naturel.

L'année 2014 reste marquée par une pluviométrie annuelle importante, avec une hauteur cumulée proche de 1 200 mm. Ces conditions ont contribué à recharger les ressources en eau de l'agglomération (nappes phréatiques et sources). Les hauteurs de

nappes phréatiques au repos sont ainsi restées stables au fil des mois de l'année 2014, consécutives à une bonne recharge.

Ces conditions ont également fortement influencé les volumes collectés par le réseau unitaire du centre-ville de Chambéry et par voie de conséquence, les volumes traités à l'UDEP (usine de dépollution des eaux usées), ainsi que les volumes déversés au milieu naturel par les déversoirs d'orages situés sur le réseau amont, chacun présentant une diminution de 10%.

Les actions entreprises par Chambéry métropole au travers de ses 2 régies s'inscrivent en 2014 dans ce contexte pour faire face à ses obligations et dégager les moyens financiers nécessaires pour maintenir en état le patrimoine existant, le mettre aux normes si nécessaire et l'adapter aux évolutions de l'agglomération.

ZOOM QUALITÉ EAU POTABLE – BILAN 2014

L'agglomération chambérienne est alimentée essentiellement (85%) par deux nappes phréatiques :

- la nappe Leysse/Albanne sur Chambéry pour les puits Pasteur, Joppet et Les Iles,
- la nappe de l'Isère pour les puits de Saint-Jean-de-la-Porte.

L'eau issue de ces nappes phréatiques est d'excellente qualité et naturellement potable.

Ces quatre puits sont équipés de dispositifs de chloration pour garantir la qualité de l'eau distribuée par mesure de précaution, en cas de contamination mineure. Le traitement par chloration n'a aucun impact négatif pour la consommation. Il est une garantie du maintien de la qualité de l'eau distribuée. Une astuce pour limiter un éventuel goût de chlore : tirer l'eau du robinet dans une carafe, et la laisser s'aérer une quinzaine de minutes avant de la boire. Ainsi, le chlore s'évapore, le goût et l'odeur s'atténuent significativement.

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE



Installation d'une conduite d'adduction d'eau entre Challes-les-Eaux et Saint-Baldoph.

CONDUIRE UNE GESTION INTEGRÉE DU CYCLE DE L'EAU POTABLE

PAR LA POURSUITE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

Les procédures pour la mise en place des périmètres de protection des captages des communes de La Thuile et Thoiry ont été poursuivies, avec la réalisation des enquêtes publiques. Des procédures ont également été lancées pour les captages de Montgeas à Curienne et Fontaine Noire à Saint-Jean-d'Arvey.

Globalement, cela porte l'avancement des démarches à 39 captages sur 47 exploités (principaux + secours) pour lesquels la déclaration d'utilité publique a été prononcée et 18 captages sur 47 pour lesquels les travaux de mise en conformité sont réalisés. En prenant en considération les volumes produits annuellement par ces captages, l'avancement de la protection est le suivant :

- rapport hydrogéologue et dossier d'enquête publique déposé : 100%,
- dossier d'enquête publique : 100%,
- déclaration d'utilité public prononcées : 97,8%,
- travaux terminés : 22,8%,
- suivi des activités : 75,1%.

L'indice global de protection 2014 est de 79,2% (73,27% en 2013).

PAR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PÉRENNISATION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

Les travaux de restructuration du système de production des communes de Curienne, Puygros et Thoiry se sont terminés en 2014, avec la création d'une conduite d'adduction depuis le nouveau réservoir de Thoiry au hameau de la Fougère.

Les études des chaînes de production d'eau potable de Pasteur et de Saint-Jean-de-la-Porte, ont identifié des dysfonctionnements prévisibles d'ici 2020 : l'urbanisation future de l'éco-quartier de Villeneuve à Cognin, la restructuration du secteur haut de Jacob-Bellecombette (projet Maisolée – secours Barberaz et Montagnole) ainsi que l'urbanisation à l'horizon 2020 de la commune de Saint-Baldoph, amènent la direction des eaux, à équilibrer la production d'eau potable entre les Puits de Pasteur (1 850 000 m³/an) et de Saint-Jean-de-la-Porte (1 350 000 m³/an). Il est donc envisagé de créer une conduite d'adduction entre les

communes de Challes-les-Eaux et Saint-Baldoph afin d'alimenter à terme, la commune de Saint-Baldoph depuis le puits de Saint-Jean-de-la-Porte et ainsi préserver la ressource en eau du puits Pasteur pour les communes de Jacob-Bellecombette et Cognin.

Début 2014, une tranche des travaux a ainsi été réalisée sur le tronçon franchissant les voies SNCF (Culoz – Modane) l'A43 et la rivière Albanne.

PAR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le programme pluriannuel a intégré en 2014 la problématique des tuyaux PVC mis en œuvre avant 1980 pour tenir compte des risques de dissolution de la molécule Chlorure de Vinyle Monomère. Une analyse multicritère du patrimoine (canalisation eau potable) a identifié la présence de 3,8 km de tuyau en amiante ciment.

Un marché dédié à la réhabilitation des conduites par éclatement a donc été rédigé et un premier chantier de réhabilitation d'une conduite en amiante ciment a été réalisé, chemin des Prés à Saint-Baldoph.

PAR UNE GESTION PATRIMONIALE VOLONTAIRE

Les actions pour améliorer les rendements hydrauliques sont menées selon 3 axes : recherche et réparation des fuites, renouvellement des canalisations et branchements qui participe à la maintenance du patrimoine, renouvellement des compteurs chez les usagers.

Ainsi en 2014 :

- **328 fuites** ont été réparées correspondant à un volume total annuel estimé à **157 413 m³**, dont 107 se situaient sur le domaine privé.
- **8,6 km** de canalisations ont été renouvelés en 2014 soit environ 0,9% de notre patrimoine. Depuis 2013, le programme de travaux intègre les linéaires jugés prioritaires au regard de plusieurs critères (nature, casses, lieux). 50% des renouvellements répondent à cette priorisation et 50% sont réalisés en coordination avec les opérations d'aménagement de voiries ou en accompagnement de travaux sur les réseaux d'assainissement ou d'autres concessionnaires.

■ **326 branchements** ont été rénovés en 2014 à l'occasion des travaux sur les canalisations ou de la suppression des branchements en plomb sous le domaine public.

■ **3 693 compteurs** ont été renouvelés en 2014, grâce à l'effort fourni par les services distribution et facturation.

Sur la base d'un diagnostic des ouvrages de stockage (étanchéités intérieures et extérieures des réservoirs et bâches de pompage), un programme pluriannuel hiérarchisé de rénovation du Génie civil et de renouvellement coordonné des équipements électromécaniques a été établi en 2011. Les travaux réalisés en 2014 sont l'étanchéité intérieure d'ouvrages : 2 cuves du réservoir des Monts (Chambéry), 1 cuve aux 3 Murgiers (La Motte-Servolex),

1 cuve à Morion (La Thuile), 2 cuves au Préventorium (Saint-Alban-Leysse) et 1 cuve au Prieuré (Saint-Jeoire-Prieuré).

L'ensemble de ces actions permet de maintenir en 2014 un **rendement hydraulique de 73,44 %** selon la méthode de calcul de l'ONEMA. Les efforts pour atteindre l'objectif ambitieux en 2020 de 80 % de rendement brut sont encore importants. Toutefois ce résultat est au-dessus du rendement requis (dans le cadre du décret 2012-97 relatif à la loi Grenelle II) qui est pour Chambéry métropole (compte tenu de sa configuration mixte : rural et urbain) de 69,19%.

ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU USÉE

EN VEILLANT AU BON FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le contrôle des réseaux et branchements a permis de diagnostiquer (inspection vidéo) près de 12,7 km de canalisations eaux usées et 3,5 km de réseaux eaux pluviales, ainsi que de repérer précisément 240 branchements (positionnés sur le Système d'Information Géographique). De plus, 15 branchements ont été contrôlés dont 8 se sont révélés non conformes.

Le nombre de pollutions accidentelles détectées dans les réseaux eaux pluviales et eaux usées est inférieur à 2013 (en baisse continue depuis 2008) : 33 dont 22 dans le pluvial avec un rejet direct au milieu naturel. Les recherches ont permis de remonter à l'origine dans 64% des cas et les interventions ont été prolongées par une action pour éliminer le risque et mettre en conformité les installations par le propriétaire.

EN GARANTISSANT LES PERFORMANCES DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (UDEP)

L'amélioration de la qualité des rejets de l'UDEP après la mise en service de la filière eau tout début 2011 s'est confirmée en 2014. Le taux de conformité des rejets atteint 93,6 %. Sur les 13 151 843 m³ traités à l'UDEP, 151 855 m³ ont été rejetés à la Leysse (1,15%), après prétraitement et traitement primaire physico-chimique.



A noter également que les déversoirs d'orages implantés sur le réseau unitaire représentent en 2014 un rejet total de 339 336 m³ répartis sur 149 jours, soit environ 2,6% du volume traité à l'UDEP, dont 305 024 m³ pour les 3 principaux. A ces volumes, il convient également d'ajouter ceux déversés pour cause de surcharge hydraulique par les postes de relèvement en période de pluie : 189 heures, répartis sur 60 jours en 2014.

La poursuite des travaux en 2014 a concerné la modernisation de la filière boues, de la filière de désodorisation et du bâtiment de réception des matières extérieures (graisses, boues, matières de vidanges, produits de curage des réseaux). Cette année, 104 767 m³ de boues (primaires et biologiques) ont été produits. En sortie de filière boues après traitement, il restait 6 093 m³ soit 1 238 tonnes de matières sèches, qui ont été transférées vers l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets pour être éliminées par incinération. Les travaux d'extension du réseau de collecte ont concerné principalement Saint-Jean-d'Arvey (Lovettaz) et Bassens (ZAC des Monts).

EN ACCOMPAGNANT LES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATION D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

2 289 installations d'assainissement non collectif sont répertoriées fin 2014 sur le territoire de l'agglomération. 350 sont zonées en assainissement collectif (secteur d'étude d'extension du réseau public). 35 installations ont bénéficié de cette extension en 2014. 7 installations ont été nouvellement construites dans le cadre des permis accordés dans les zones non desservies en 2014.

2 tranches de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif à risques importants ont été lancées. Sur les 222 installations concernées, 58 font l'objet d'une convention d'aide (aide forfaitaire de 3 000 € de l'Agence de l'eau) et 59 ont été réhabilitées. Une troisième tranche est lancée en 2015.

04.

ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

EN POURSUIVANT L'OPÉRATION COLLECTIVE DU LAC DU BOURGET

L'opération collective n°2 a été signée le 16 octobre 2013 avec un plan d'actions sur 3 ans (2013-2015), faisant suite à l'opération n°1 (plan d'actions 2009-2012). A fin 2014, 24 établissements principaux font l'objet d'une convention signée et suivie. Parallèlement, 96 autorisations de raccordement ont été délivrées à des établissements du fait de leur activité (restaurant, garage, distributeur carburant, etc.). Au total fin 2014, 835 établissements sont suivis par le service des eaux.

EN MENANT DES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE

Le programme de réhabilitation des réseaux unitaires du centre de Chambéry, engagé en 2009, s'est poursuivi par la fin de la phase de travaux, commencée en 2013 sur l'égout B (de la rue Basse du Château à l'avenue Jean-Jaurès), ainsi que sur le canal C (de la rue Paul Bert à l'avenue Jean-Jaurès). Ces travaux (financés à 50% eaux pluviales et 50% eaux usées) sont réalisés dans un triple objectif : rénover le génie civil très ancien, améliorer le fonctionnement en temps sec (pour éviter les dépôts et odeurs), supprimer les infiltrations et exfiltrations au niveau des radiers.

Au total, tous axes de travail confondus, 62 opérations ont généré une dépense de 15 999 049,94 € HT (dont 8 254 914,65 € HT travaux UDEP).

LES PRINCIPAUX TRAVAUX

	NOMBRE D'OPÉRATIONS	MONTANT
Eau potable	47	5 423 315,28 € HT
Eaux usées	10	9 822 594,56 € HT
Eaux pluviales	5	753 140,10 € HT

**dont 8 254 914,65 € HT pour les travaux de modernisation et mise aux normes UDEP Chambéry*

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS

PRODUCTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Baldoph	Travaux neufs	314 045,48 € HT
Puygros / Thoiry	Travaux neufs	698 150,45 € HT
Pasteur / Saint-Jean-de-la-Porte	Travaux neufs	693 877,31 € HT

DISTRIBUTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Alban-Leyse / rue de l'Eglise	Travaux de rénovation	192 657,82 € HT
Chambéry / avenue de la Grande Chartreuse	Travaux de rénovation	166 100,16 € HT
Saint-Alban-Leyse / secteur La Trousse	Travaux de rénovation	115 236,91 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	158 551,76 € HT

COLLECTE EAUX USÉES

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Jean-d'Arvey / hameau Lovettaz	Travaux neufs	284 845,60 € HT
Bassens	Travaux neufs	89 702,85 € HT
Ouvrages intercommunaux	Rénovation collecteur unitaire	209 567,14 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	284 353,44 € HT

TRAITEMENT

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Chambéry / UDEP	Modernisation et mise aux normes	8 254 914,65 € HT

ÉQUILIBRE DES BUDGETS DES 2 RÉGIES ET SÉCURISATION DES RECETTES

Les ventes d'eau potable ont baissé en 2014 passant à 6 347 054 m³ (- 2,5% par rapport à 2013), de même pour les eaux usées avec 6 364 272 m³ enregistrés sur 2014 (-2,6% par rapport à 2013).

Les recettes proviennent principalement de la facture envoyée aux usagers 2 fois/an et dont une partie est reversée à l'Agence de l'Eau et l'Etat.

Les besoins de financement liés à la modernisation de nos équipements et à la restructuration de nos réseaux, au maintien du patrimoine, aux charges fixes d'exploitation (amortissements, frais financiers, charges de personnel, abonnement électricité, communication, divers, contrat d'entretien représentant de l'ordre de 75% des budgets d'exploitation) et à l'entretien des branchements conduisent pour 2014 à une augmentation de la facture d'eau de 2,5%. Pour un usager de type INSEE (120 m³), à une évolution présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION D'UNE FACTURE D'EAU MOYENNE DE 120 M³ / CHAMBÉRY MÉTROPOLE

TARIF EAU	AU 1 ^{ER} JANVIER 2013		Evolution 2014/2013	AU 1 ^{ER} JANVIER 2014		Evolution 2015/2014	AU 1 ^{ER} JANVIER 2015	
	€/m ³	Pour 120 m ³		€/m ³	Pour 120 m ³		€/m ³	Pour 120 m ³
Location de compteur/an		18,74 €	5,0%		19,68 €	5,0%		20,66 €
Abonnement eau potable		12,10 €	10,0%		13,31 €	10,0%		14,64 €
Abonnement eaux usées								
Fourniture d'eau potable								
Fourniture d'eau potable < 15 m ³	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €
Fourniture d'eau potable > 15 m ³	1,372 €	144,060 €	3,0%	1,413 €	148,365 €	2,2%	1,444 €	151,620 €
Eaux usées								
Eaux usées < 15 m ³	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €
Eaux usées > 15 m ³	1,346 €	141,330 €	0,9%	1,358 €	142,590 €	2,2%	1,388 €	145,740 €
Sous-total 1 Pour le compte du service des Eaux pour 120 m³	2,853 €	342,405 €	2,3%	2,918 €	350,120 €	2,5%	2,990 €	358,835 €
Redevances Agence de l'Eau								
Prélevement	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €
Pollution domestique	0,28 €	33,60 €	0,0%	0,28 €	33,60 €	3,6%	0,29 €	34,80 €
Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €	18,00 €	0,0%	0,15 €	18,00 €	3,3%	0,155 €	18,60 €
Sous-total 2 Pour le compte de tiers pour 120 m³	0,498 €	59,76 €	0,0%	0,498 €	59,76 €	3,0%	0,513 €	61,56 €
Total H.T.	3,351 €	402,165 €	1,9%	3,416 €	409,880 €	2,6%	3,503 €	420,395 €
TVA 5,5 % sur l'eau potable		11,99 €			12,27 €			12,57 €
TVA 7 % sur les eaux usées		12,898 €						
TVA 10 % sur les eaux usées					18,673 €			19,181 €
Total TVA	0,207 €	24,883 €		0,258 €	30,946 €		0,265 €	31,753 €
Total T.T.C.		427,048 €	3,1%		440,826 €	2,5%		452,148 €
Prix moyen au m³ pour 120 m³		3,56 €	3,1%		3,67 €	2,5%		3,77 €

Conformément à la structure tarifaire instaurée en 2011, les professions agricoles s'engageant par convention avec Chambéry métropole au respect de bonnes pratiques agricoles constituent une catégorie d'usagers particulière, bénéficiant de l'application de la tarification de première tranche sur toute leur consommation d'eau liée à l'exercice de leur activité professionnelle. En 2014, 5 conventions ont été signées et 1 est en cours.

SERVICE À L'USAGER

En 2014, 7 963 résiliations de contrats et 7 967 nouveaux contrats ont été enregistrés.

Réunie mensuellement, la commission FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) a attribué 612 aides sur les 657 dossiers examinés pour un montant total de 104 616 €.

Depuis juin 2010, le moyen de paiement par acompte mensuel a été proposé aux usagers. Cette nouvelle modalité de paiement fait l'objet d'une information à chaque usager lors de la réception de sa facture annuelle. A fin 2014, près de **5 665 usagers** sur les 64 463 ont retenu ce mode de paiement.

Au cours de l'année 2014, le service des eaux a procédé à plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des usagers afin d'analyser

04.

ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

le niveau d'appréciation de ses pratiques et dégager des pistes de progrès. Quatre enquêtes ont été réalisées à la suite de chantiers de restructuration et de renforcement du réseau d'eau potable dans des secteurs urbains (rue du Carré à Chambéry, rue Frédéric Chopin à Chambéry, route de la Fruitière à Sonnaz, chemin des Grands Prés à Saint-Baldoph).

Au total, près d'une centaine de riverains de ces chantiers ont été destinataires d'un questionnaire portant sur des aspects préalables au chantier (information, organisation) et sur le déroulement même des travaux (communication avec les entreprises, coordination, gêne occasionnée, circulation d'engins, bruit, respect des délais).

Les résultats montrent un bon niveau global de satisfaction sur l'ensemble des chantiers (près de 80% d'avis positifs sur les différents thèmes).

Nous observons notamment que l'information avant et durant les travaux a été jugée satisfaisante pour 73% des riverains, ce qui constitue un progrès par rapport au résultat précédent (64%).

Quelques remarques ont été faites sur des aspects directement liés aux travaux (bruit, poussières) et le délai de réalisation, en particulier pour le chantier de la rue du Carré. Programmé en toute fin d'année, ce chantier a été interrompu en raison des intempéries puis de la période des fêtes de Noël, prolongeant ainsi la gêne (accès, circulation) pour les riverains.

Afin d'améliorer le taux de réponses (40%), ces questionnaires seront transmis plus rapidement à l'issue des travaux (15 jours maximum).



Quant à l'enquête de satisfaction concernant les nouveaux usagers, la méthode d'échantillonnage a été revisitée cette année pour toucher davantage de personnes.

Désormais, le questionnaire portant sur les différents services proposés aux nouveaux abonnés (accueil, informations, prise d'abonnement, prise de rendez-vous, pose de compteur) est transmis systématiquement avec la facture liée aux frais de dossier.

Un premier bilan effectué après 180 retours analysés, permet de constater que le niveau de satisfaction générale est bon à très bon selon les thèmes, puisqu'il ressort entre 75% et 95% des avis exprimés avec en particulier une bonne qualité relationnelle et une efficacité reconnue des agents.

Le détail des réponses permet notamment les constats suivants :

- la qualité de l'accueil au bureau est très appréciée à 97% des avis exprimés, même si certains abonnés (29%) apprécieraient une amplitude horaire élargie entre 12h et 14h, après 17h, voire le samedi matin.
- 9,6% des abonnés sont mécontents de l'accueil téléphonique, en raison principalement des difficultés à joindre un agent. A l'occasion du déménagement du service des eaux, un centre d'appel sera déployé et permettra de fluidifier la prise en compte des appels téléphoniques.

Les délais de traitement apportent satisfaction dans 82,6% des cas et les abonnés mécontents (10%) témoignent pour leur part, d'un temps d'attente à l'accueil ou de délais de réponse par courrier ou courriel trop longs.

Le taux d'utilisation de l'abonnement en ligne progresse à chaque enquête et approche 25% sur cette analyse.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs descriptifs et de performances des services d'eau et d'assainissement de Chambéry métropole sont renseignés chaque année pour alimenter un observatoire national offrant au grand public des éléments d'information et de comparaison sur le prix et la qualité des services publics.

Les informations de l'exercice 2014 sont présentées dans le tableau suivant.

SECTEUR	UNITÉ	CATÉGORIE	OBJECTIFS	2010	2011	2012	2013	2014	PERFORMANCE	
SERVICE À L'USAGER										
Nombre d'habitants desservis (population DGF)	AEP	nombre	sans	127 566	127 676	128 579	134 995	135 374		
	ASSAINIS.		sans	120 327	121 980	122 225	124 050	124 160		
Délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	AEP			3 jours ouvrables						
Abonnements - Respect des délais d'ouverture des branchements	AEP	%	92%	89,08%	87,70%	92,60%	91,90%	90,60%	⊖	
Continuité du service Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	AEP	pour mille abonnés	2‰	2,87	3,78	2,48	3,42	2,92	⊕	
Qualité du service Taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	AEP	pour mille abonnés	2‰	4,89	5,02	1,16	1,84	1,67	⊕	
	ASSAINIS.			0,71		0,42	0,32	0,32	⊕	
BUREAU D'ÉTUDES										
Cartographie - indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	AEP	point / 120*		100	90	90	90	120*	120	⊕
	ASSAINIS.				90	90	90	99*	104	⊕
Travaux taux moyen de renouvellement du réseau	AEP	%		1%	1,38	1,17	1,11	1,45	0,97	⊖
	ASSAINIS.			1%	0,12	0,09	0,15	0,56	0,12	⊖
QUALITÉ EAU										
Protection ressources en eau / volume produit	AEP	%		75%	67,3%	67,3%	66,7%	73,0%	79,2%	⊕
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées	AEP	%	microbiologie	100%	99,8%	97,7%	98,9%	96,3%	97,6%	⊖
			physico-chimiques		99,5%	99,3%	100,0%	100,0%	99,8%	⊕
DISTRIBUTION EAU POTABLE (AEP)										
Indice linéaire de perte en réseau	AEP	m³/km/jour		<12	6,98	8,6	9,02	7,1	7,4	⊖
Indice linéaire des volumes non comptés	AEP	m³/km/jour		sans	7,33	8,9	9,1	8,8	7,6	⊖
Rendement net du réseau	AEP	%		>80	74,29%	72,50%	71,2%	75,6%	74,8%	⊖
COLLECTE EAUX USÉES										
Taux de points noirs	ASSAINIS.	nombre / 100 km		sans	8,89	12,4	14,1	14,1	14,1	⊕
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	ASSAINIS.	point / 120		120	110	110	110	110	110	⊕
Réseaux EU / EP - taux de débordement des effluents (1 000 hab)	ASSAINIS.	pour mille habitants		0,017	0,025	0,024	0,024	0,016	0,008	⊕
Conformité de la Collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.			sans	calcul DDT					
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	ASSAINIS.	nombre		10/an	51	43	53	61	82	⊕
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)										
Indice de mise en œuvre de l'ANC	ASSAINIS.	barème / 140		140	140	140	140	140	140	⊕
Taux de conformité des dispositifs d'ANC	ASSAINIS.	%	neuves	sans	74	78	80	82	83	⊕
			existantes	sans	9	9	11	11	11	⊖
			globales	23%	19	20	22	23	22	⊖
USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES										
Conformité des rejets	ASSAINIS.	%	DBO	96	58,5	80	98	100	100	⊕
			DCO		53,5	77	98	99,6	98,5	⊕
			MEST		23,1	63	96	100	93,8	⊖
Quantité de sous produits évacués et / ou valorisés selon filières conformes	ASSAINIS.	%	boues évacuées	100		100	100	100	100	⊕
			sables valorisés			0	0	0	0	⊖
			refus de dégrillage			100	100	100	100	⊕
			sables évacués			100	100	100	100	⊕
			graisses évacuées			100	100	100	100	⊕
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.	tonnes MS	matières sèches	sans	3032	3481	3661	1918	1238	⊕
FINANCES										
Prix TTC du service au m³ / 120 m³	AEP	euro/m³		sans	1,811	1,834	1,916	1,962	2,010	
	ASSAINIS.			sans	1,488	1,598	1,643	1,712	1,758	
	GLOBAL			sans	3,30	3,43	3,56	3,67	3,768	

* changement de méthode de calcul des indicateurs P 103.2B et P 202.2B | Fiabilité : A très fiable, B fiable, C peu fiable

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE

COURS D'EAU



Camion grue de la brigade bleue



PAROLE D'ÉLU

Ma délégation m'amène à adopter une vision très transversale en termes d'aménagement du territoire ; les différentes actions conduites en 2014 ont permis que les enjeux liés à l'agriculture, aux cours d'eau, à l'énergie et aux espaces naturels soient pris en compte dans le développement de l'agglomération :

- Les travaux de l'axe de la Leysse relancés en 2014 doivent permettre à la rivière de retrouver un espace de liberté en conciliant les enjeux de protection des biens et des personnes contre les crues ; les berges et anciens lits de la Leysse pourront être restaurés en milieux humides afin de compenser d'autres zones impactées par des travaux d'aménagements.
- La démarche "Territoire à énergie positive" permet un travail sur la stratégie énergétique du territoire (maîtrise des consommations et production d'énergie locale). Elle participe, en lien avec la Charte forestière, à la structuration de la filière bois-énergie en partenariat avec les territoires voisins ; la reconnaissance au niveau national de notre territoire pour une croissance verte va nous permettre d'accroître notre engagement en faveur de la transition énergétique.

Luc Berthoud

vice-président en charge de l'agriculture, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels



ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU



La direction des cours d'eau a poursuivi en 2014 l'entretien pluriannuel des cours d'eau. Ces interventions sont réalisées par entreprises (plus de 88 000€ en 2014) mais aussi en régie par la brigade bleue (11 229 heures-agents).

Ces interventions sur nos cours d'eau, ont pour objectif d'obtenir une végétation adaptée, stabilisante pour les berges, concourant à la biodiversité tout en limitant les risques en crue.

La direction a acquis en 2014 un camion grue pour assister l'équipe d'entretien dans ses activités pour un montant de 152 000 €.

La collectivité a reconduit l'opération "rivières propres" qui a rassemblé 127 participants le 13 septembre et a permis la collecte en 3h sur 20 km de 3 640 kg de déchets dont 1 840 kg ont été orientés vers la filière de recyclage.

PROTECTION CONTRE LES CRUES ET HYDROLOGIE DE L'ANNÉE 2014

PROTECTION CONTRE LES CRUES

AMÉNAGEMENT DE LA CONFLUENCE LEYSSE-HYÈRES

Travaux

Ouvrage clef dans le dispositif de protection contre les crues du bassin chambérien, l'aménagement de la confluence Leysse-Hyères, relancé en 2014, est un projet estimé à 24 millions d'euros qui a été subdivisé en plusieurs tronçons en fonction du risque inondation.

La première tranche de travaux (entre le parking de la piste cyclable et le pont SNCF) est achevée avec un coût de 840 000 €.

La mise en siphon des réseaux d'assainissement traversant le cours d'eau s'est déroulée au cours de l'été 2014 pour un montant de 704 000 €. Les travaux de surcreusement du lit de la Leysse en amont du pont des chèvres ont débuté.

Etudes

Les honoraires pour les études s'élèvent à 204 000 € en 2014.

ÉTUDE SUR LES SOUS BASSINS VERSANTS

3 sous bassins versants sont concernés par cette étude d'un montant de 550 000 € (consommation en 2014 : 140 000 €) :

- Nant Bruyant-Erier-Merderet-Curtine-Ruisseau des Marais (AVP achevé),
- Nant Petchi (AVP et PRO achevés),
- Albanne-Mère-Boisserette (en cours de réalisation).

L'objectif de cette étude est d'avoir un premier estimatif des coûts des travaux nécessaires à la protection contre les crues et de connaître les besoins fonciers à intégrer aux différents Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux pour réaliser ces aménagements à l'avenir.

AMÉNAGEMENT DU NANT PETCHI

Dans le cadre du schéma de protection contre les crues du bassin Chambérien, la collectivité a engagé l'aménagement du Nant Petchi entre les communes de Saint-Alban-Leysse et Bassens. Cet aménagement consiste à reprendre tout en recalibrant et en renaturant le tracé de la rivière depuis le carrefour de la Bémaz jusqu'en amont du centre commercial Galion, puis sous forme d'un dalot en passant sous le parking Carrefour jusqu'à la Leysse.

Une première tranche de travaux a débuté en décembre pour un montant de 3 580 000 €.

ETUDES SUR LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT DU BASSIN CHAMBÉRIEN

Inscrites dans le cadre du schéma directeur de protection contre les crues, les digues font par ailleurs l'objet d'un décret fixant les obligations réglementaires du gestionnaire en matière de surveillance et de fourniture de documents aux services de contrôle de l'État.



La Leysse après travaux de recalibrage et de renaturation

Les 5 systèmes d'endiguement du territoire représentent un linéaire de 15 km.

L'étude débutée en septembre 2014 pour un montant de 350 000 € a pour but d'une part de répondre aux obligations réglementaires, et d'autre part d'avoir une meilleure connaissance de l'état des ouvrages et des niveaux de protection réels.

HYDROLOGIE DE L'ANNÉE 2014

Fait marquant de l'année 2014, la pluviométrie s'est révélée fortement excédentaire sur le mois de juillet.

En effet, la moyenne des précipitations pour le mois de juillet depuis 2000 est de l'ordre de 90 mm, or le mois de juillet 2014 a atteint 298 mm ! Associées à une période excédentaire sur plusieurs mois, ces précipitations engendrent des conséquences plus ou moins dommageables sur notre territoire. Ainsi à la faveur d'un épisode orageux fin juillet, la commune de Vimines a subi des dégâts importants. Plus généralement, on constate un phénomène de saturation des sols qui conduit les cours d'eau à réagir rapidement à la moindre précipitation. Fort heureusement nous n'avons pas eu à subir d'épisode pluviométrique généralisé et durable sur le bassin versant, qui aurait pu conduire à des crues significatives. La seconde partie d'année s'est révélée quant à elle plus sèche.

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE



AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET ESPACES NATURELS



Luc Berthoud,
vice-président en charge de l'agriculture, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels
Propos du vice-président sur sa délégation, (lire page 56).

SCHÉMA AGRICOLE, POUR UNE AGRICULTURE PÉRIURBAINE

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2014.

ACTION 2B : PARTICIPATION À LA MODERNISATION ET RELANCE DE L'ABATTOIR DE CHAMBÉRY

Les abattoirs du site de Bissy n'étaient plus adaptés aux normes européennes. Après des années d'incertitude, ils ont cédé la place depuis juin 2014 à un nouvel équipement redimensionné et plus performant. La construction du nouveau bâtiment de 2 500 m² a débuté en janvier 2013 sur le site de Bissy. L'optimisation de l'espace permet de réduire les coûts d'exploitation tout en répondant à l'attente des professionnels. L'abattoir dispose maintenant d'un atelier de découpe, prestation destinée aux agriculteurs qui vendent sur leur exploitation ou en magasins de producteurs. Un nouvel atout pour favoriser la vente directe du producteur au consommateur.

Le Département de la Savoie et Chambéry métropole ont confié l'exploitation de l'abattoir à Savoie Abattage (Sab). Sa construction (7,3 millions d'euros) a été financée à 60% par le Département, 20% par l'agglomération et 20% par la Sab.



ACTION 3D : CIRCUITS COURTS

Des panneaux pour mieux identifier les producteurs locaux sur les marchés et points de vente directe du territoire de l'agglomération ont été réalisés. 6 communes du territoire ont des marchés offrant des produits de l'agglomération.

Environ une trentaine de producteurs vendent leur production sur les marchés de l'agglomération. 17 producteurs et points de vente collectifs ont fait le choix de s'engager dans la démarche.

Des sacs cabas imprimés avec la charte graphique « *Goûtez aux saveurs d'ici* » sont offerts par les producteurs à leurs clients. 9 producteurs ou magasins de producteurs ont commandé 5 000 sacs cabas ; Chambéry métropole en a commandé 2 000 exemplaires. Panneaux et sacs cabas « *Goûtez aux saveurs d'ici* » ont été dévolés à l'occasion du marché chambérien du 1er jour de l'été, un marché riche en produits et saveurs d'ici.

ACTION 7B : ACQUISITIONS FONCIÈRES STRATÉGIQUES

La pression foncière est une des problématiques les plus cruciales sur le périmètre de Chambéry métropole en matière d'aménagement du territoire : les prix pratiqués sont difficilement compatibles avec l'exercice de l'activité agricole et le mitage de l'espace agricole qui en résulte pénalise l'agriculture. L'agglomération réalise des acquisitions foncières agricoles stratégiques au gré des opportunités. Elles se font généralement dans le cadre d'un protocole d'accord avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), par voie amiable ou de préemption, avec ou sans révision de prix.

L'année 2014 a été l'occasion d'acquérir 9,7 ha de terres agricoles sur les communes de La Ravoire et Montagnole. Les surfaces acquises sont mises à disposition d'un exploitant agricole par l'intermédiaire d'un bail rural ou autre type de conventionnement garantissant le statut agricole des parcelles.

ZOOM

DÉCOUVREZ LES SAVEURS D'ICI À LA FOIRE DE SAVOIE 2014

C'était l'invitation lancée par Chambéry métropole aux visiteurs de la foire, en cohérence avec la présidence d'honneur de la Chambre d'agriculture et le stand de la ville de Chambéry sur l'année du goût. Chacun était convié à découvrir les producteurs locaux, les lieux de vente dans l'agglomération et les produits issus de l'agriculture locale. Les entreprises phares de l'industrie agroalimentaire ont également été mises à l'honneur.



CHARTRE FORESTIÈRE POUR UNE FORÊT PÉRIURBAINE MULTIFONCTIONNELLE

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2014.

ACTION 1.3 : DÉFINITION ET/OU MAINTIEN D'UN PÔLE DE SCIAGE

A la suite de l'étude de définition et/ou maintien d'un pôle de sciage menée avec le Parc naturel régional de Chartreuse, un accompagnement a conduit à l'ouverture expérimentale d'un comptoir des bois locaux par une entreprise de vente de matériaux de construction écologiques sur le territoire. Destiné aux professionnels comme aux "bricoleurs du dimanche", ce comptoir des bois répond à une demande croissante des habitants pour des produits vendus en circuit court.

ACTION 3.16 : FONDS DE CONCOURS DU RÉSEAU DE SENTIERS D'AGGLOMÉRATION

Le réseau des sentiers d'agglomération représente une distance linéaire de 400 km d'itinéraires de randonnée répartis sur les 24 communes de l'agglomération. Chambéry métropole s'est engagée à assurer, annuellement, la vérification de l'état et de la continuité du réseau de sentiers.

Dans ce cadre et afin de mener à bien cette mission annuelle de vérification, l'agglomération a conventionné avec le Comité départemental de randonnée pédestre de Savoie. Par le biais d'interventions sur le terrain d'équipes de randonneurs membres de ses associations adhérentes, le comité s'engage à signaler à Chambéry métropole, les parties dégradées ou dangereuses des itinéraires, et les dégradations de la signalétique nécessitant des interventions lourdes d'entretien ou de remise en état. Ces informations seront ensuite transmises aux communes concernées.



ACTION 3.22 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Dans le cadre de la collection Les Détachables de Cm24, l'année 2014 a été l'occasion de publier 2 nouveaux numéros :

- Paysages, identité & diversité - panorama sur l'agglomération - hiver 2014,
- Le bois, économie & énergie – le bon filon de la diversification énergétique – automne 2014.



04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2014.



MAÎTRISE FONCIÈRE

Cette phase, essentielle à l'aboutissement du projet de restauration et d'entretien des 35 zones humides prioritaires et du Corridor biologique Bauges-Chartreuse, est d'autant plus importante que près de 80% du foncier de ces zones humides appartient à des propriétaires privés. La SAFER a été missionnée pour contacter l'ensemble des propriétaires concernés, recueillir leurs intentions : conventionnement, vente ou refus de participation. Elle discute également l'adaptation des pratiques agricoles avec les exploitants agricoles concernés.

Afin d'inciter les propriétaires à vendre leurs parcelles situées en zones humides, un dispositif d'incitation financière à la vente a été mis en place. Le prix principal d'acquisition correspond à la valeur réelle du foncier et est défini en fonction de la nature et de la qualité des terrains, de leur localisation et de l'enjeu du dossier. Le montant de l'aide incitative prend la forme d'un forfait permettant de doubler la valeur réelle de la parcelle, avec un minimum de 500 € par acquisition. Ce dispositif s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2017.

MESURES COMPENSATOIRES

Plusieurs dossiers d'aménagement en matière de développement économique ou d'habitat impactent des périmètres de zones humides. Afin d'encadrer la mise en œuvre des mesures compensatoires au titre de la Loi sur l'eau, rubrique zone humide, et d'accompagner les pétitionnaires, Chambéry métropole a négocié avec ses partenaires, dans le cadre du Plan d'action en faveur des zones humides les modalités de mise en œuvre de ces mesures compensatoires. La compensation peut se faire à l'échelle du territoire de l'agglomération, à hauteur de 200% de la surface impactée, sur des zones humides existantes (restauration et entretien).

Le pétitionnaire demeure juridiquement et financièrement responsable de la réalisation des engagements inscrits dans l'arrêté Loi sur l'eau. Il délègue seulement la mise en œuvre des phases de restauration et d'entretien des zones humides à Chambéry métropole.

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE



Forum de la transition énergétique

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Luc Berthoud,

vice-président en charge de l'agriculture, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels

Propos du vice-président sur sa délégation, (lire page 56).

AU DIAPASON DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

« TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE », LAURÉATS AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

La candidature conjointe des agglomérations de Chambéry, d'Annecy et du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a marqué l'ADEME, la Région et le Ministère de l'écologie par sa pertinence ; cette alliance entre territoires urbains et territoires ruraux contient de nombreux atouts pour engager la transition énergétique : gisements d'économies d'énergie en zone urbaine par la rénovation énergétique des bâtiments, potentiels de production de bois-énergie en zone rurale, avec l'opportunité de dynamiser l'économie forestière, intérêt des acteurs locaux et des organismes de recherche pour le développement d'une économie circulaire, de réseaux de chaleur, d'unités de méthanisation...

Les premiers éléments du diagnostic engagé en 2014 pointent les potentiels de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et leurs incidences en termes d'emplois et de mobilisation de nouveaux instruments de financements à l'échelle locale.

Par ailleurs, les enjeux de la transition énergétique ont une portée transversale et entrent en résonance avec de nombreuses compétences de l'agglomération et avec différents documents de planification : PDU (plan de déplacement urbain), PLH (programme local de l'habitat), programme local de prévention des déchets, démarche qualité du service des eaux, schéma agricole, plan d'approvisionnement territorial en bois-énergie, requalification des zones d'activités...



« Nos territoires disposent d'un contexte favorable et de nombreuses opportunités pour réussir la transition énergétique tout en confortant et en créant des emplois. Cette interdépendance fait la force de notre action commune. »

Xavier Dullin, Philippe Gamen, Jean-Luc Rigaut, respectivement président de Chambéry métropole, du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et de l'agglomération d'Annecy.

04.

ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE



Centrale villageoise photovoltaïque à La Thuile.

UN PLAN LOCAL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

A la demande de la Préfecture et en coordination avec d'autres structures locales, Chambéry métropole s'est impliquée dans l'élaboration du plan local pour la qualité de l'air afin de proposer la mise en place de mesures visant à améliorer la situation sur le bassin de vie ; ces mesures concernent plusieurs secteurs

d'activités, comme le résidentiel (brûlage des déchets verts, amélioration du parc de chauffage individuel), les chantiers du BTP, le transport, le secteur agricole, l'urbanisme. La qualité de l'air, enjeu de santé publique, a toute sa place dans la construction de la stratégie énergétique du territoire.

UNE CONNEXION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Chambéry métropole a soutenu et animé différentes initiatives pour décliner les messages de l'enjeu énergétique auprès des acteurs du territoire (communes, habitants, associations) :

- Accompagnement des communes pour la maîtrise de l'énergie dans leur patrimoine et la mobilisation des certificats d'économie d'énergie par un service de conseil en énergie partagé rendu par l'ASDER et par la mise en place d'une plate-forme de mobilisation des certificats d'économie d'énergie sur la page d'accueil du site de l'agglomération : <http://www.chambery-metropole.fr/3942-certificats-d-economie-d-energie.htm>.
- Proposition d'une offre pédagogique pour les scolaires et le grand public sur les thématiques de l'eau, des déchets, de la mobilité, de l'agriculture, de l'énergie et du climat et poursuite du concours « Familles à énergie positive », devenu un succès national.
- Organisation de la première édition du concours « *Cuisinez les saveurs d'ici* », pour promouvoir les producteurs locaux et faire connaître l'intérêt des circuits courts, en partenariat avec des restaurateurs, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'ASDER, la Maison familiale rurale de Saint-Alban-Leysse et la Source Voisine.
- Soutien au développement d'une centrale villageoise photovoltaïque sur le plateau de la Leysse en lien avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et Rhônalpénergie-Environnement pour aboutir à la création d'une société locale d'investissement, PERLE.

CHIFFRES CLÉS

- Facture énergétique du territoire :

385 M€/an

(inclus importation + transformation + production + stockage + livraison de toutes les énergies), dont

135 M€/an

d'importation d'énergie fossile.

- Dépendance à **70%** des énergies fossiles

- **50%** de nos besoins énergétiques sont des besoins en chaleur

- **498** « Familles à énergie positive » impliquées depuis l'origine du défi

INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	2013	2014
ENVIRONNEMENT		
DÉCHETS		
Ordures ménagères résiduelles collectées - kg/hab	240	241
Déchetteries (hors végétaux) - kg/hab	146	147
Verre collecté - kg/hab	28	27
Tri sélectif : emballages, journaux, magazines - kg/hab	50	50
Refus de tri (hors verre) - %	6,9	11
EAU		
Consommation d'eau - litres/jour/habitant	138	111
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	61	82
Rendement global net du réseau - %	75,6	74,8
TRANSPORTS		
Nombre de voyages/an/habitant hors ramassage scolaire	103,7	102,3
Nombre de kilomètres parcourus par les bus du Stac	4 615 254	4 675 468
Nombre de journées de location à la Vélostation	140 110	130 426
Nombre de vélos en location à la Vélostation	500	550
Comptage vélos, Parc du Verney - nombre de passages/an	464 851	510 421
Nombre de salariés concernés par une démarche PDE (Plan de Déplacements d'Entreprise)	11 472	16 688
ÉCONOMIE		
Nombre d'établissements sur le territoire	9 252	9 508
SOCIAL		
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS		
Nombre de personnes accueillies par an (piscines couverte et découverte, patinoire)	461 023	438 995
Diversité du public accueilli dans les 3 équipements		
Part de grand public - %	61	58
Part de scolaires - %	20	22
Part liée aux manifestations - %	4	4
Part liée aux associations - %	15	16
SOLIDARITÉ		
Nombre de logements PLAI programmés (Prêts Locatifs Aisés d'Intégration) : logements familiaux + foyers	120+3	84+0
Nombre de personnes en insertion recrutées dans le cadre de la charte de promotion de l'emploi liée aux marchés publics	169 soit 40 ETP	203 soit 57 ETP
Nombre de personnes informées à la maison de la justice et du droit	4 798	4 499
GOVERNANCE		
SERVICES À L'USAGER		
Nombre d'appels au numéro vert par an (service déchets)	5 191	3 273
Nombre de connexions sur le site internet de Chambéry métropole (moyenne par mois)	33 650	33 650
ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES PAR LES AMITRIS, L'AGENCE ECOMOBILITÉ, LE CISALB, LA FRAPNA, MOUTAIN RIDERS		
Nombre de personnes sensibilisées : tout public, thématiques du tri, des transports, de l'eau, de l'énergie	9 463	11 090
Nombre de séances réalisées	865	834
RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE		
<i>au sein des services de Chambéry métropole</i>		
Valorisation énergétique des déchets de l'UIOM, au prorata du tonnage incinéré pour le territoire de Chambéry métropole		
■ Production d'électricité MWh	8 339	7 828
■ Vente d'énergie thermique au chauffage urbain MWh	21 979	24 911
Production photovoltaïque (centrale de Bissy) - kWh	41 915	44 919
Consommation électrique d'un échantillon de bâtiments (siège, maison des syndicats, piscine, patinoire) - kWh	3 392 125	3 282 008
Marchés publics intégrant des critères environnementaux - % (base 132 marchés > 50 k€ en 2013 / base 120 marchés en 2014)	18	20
Marchés publics intégrant des critères sociaux - % (base 132 marchés > 90 k€ en 2013 / base 120 marchés en 2014)	17	19
Nombre de véhicules électriques pour les déplacements professionnels (vélos, scooters, Zoe)	9	7
Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	19	20
Nombre de ramettes de papier par agent	8,9	7,7
Nombre de jours de formation par agent	4,5	4
Femmes dans les effectifs - %	32	31
Femmes au comité de direction - %	28	28
Nombre de personnes travaillant à Chambéry métropole	422	422

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE



TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS



PAROLE D'ÉLUE

L'année 2014 a été marquée par l'appréhension des enjeux forts liés aux mobilités :

- en engageant, sur le territoire, les réflexions qui conduiront à la mise en place d'un système global de transport plus efficace et plus efficient, au service de tous,
- en améliorant la cohérence et la fluidité entre tous les modes de déplacements, en proposant un véritable bouquet des mobilités complémentaires pour favoriser une chaîne de déplacement où chaque mode trouve sa place.
- en renforçant l'accessibilité du territoire, participant ainsi à son attractivité et à son rayonnement,
- en favorisant les échanges avec les territoires voisins en misant sur les atouts d'un système ferroviaire redynamisé et d'une coopération multipartenariale affirmée.

Josiane Beaud

vice-présidente en charge des transports, déplacements et du schéma de déplacements



DÉVELOPPER LE TRANSFERT MODAL

MISE À JOUR DE L'OBSERVATOIRE DU PDU

Conformément aux dispositions de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, les Plans de Déplacements Urbains (PDU) doivent faire l'objet d'une évaluation dans la perspective d'une éventuelle révision. Chambéry métropole avait réalisé son premier observatoire du PDU en 2011. Les résultats montrent notamment une augmentation des déplacements pendulaires (domicile-travail) au sein de l'agglomération mais également avec les territoires voisins,



une baisse du trafic de transit, une stagnation de la fréquentation du réseau de transports en commun entre 2013 et 2014 et une augmentation de la fréquentation des principaux aménagements cyclables de 13,2% sur la même période.

VERS UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) permet à l'autorité organisatrice des mobilités, responsable de son élaboration, de définir, sur son territoire, sa politique de déplacements. Il comporte à la fois une dimension stratégique, en anticipant les évolutions à long terme, et une dimension opérationnelle en déterminant les projets et les actions prioritaires que la collectivité doit mener.

Pour mener à bien les réflexions nécessaires au lancement de l'élaboration de son futur PDU, souhaitées par les nouveaux élus, Chambéry métropole doit disposer d'une connaissance fine des déplacements sur son territoire, c'est pourquoi une démarche d'études concentrique - au cœur de l'agglomération, puis sur les zones périphériques - a été engagée. Les premières études portant sur l'organisation des déplacements et ses conséquences sur la circulation, le stationnement, les aménagements urbains et le cadre de vie seront lancées dès janvier 2015.

2014, D'AUTRES TEMPS FORTS

TRANSPORTS URBAINS

LE RÉSEAU DE BUS À L'ÉTUDE...

Dans l'attente de la réflexion sur la restructuration du réseau engagée fin 2014, le niveau d'offre du réseau Stac a été maintenu, tout en recherchant des pistes d'économies.

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT ET LA TRANQUILLITÉ DES VOYAGEURS

Deux agents de médiation supplémentaires ont été recrutés pour intervenir au plus près du public sur le réseau Stac ; ce qui porte leur nombre à huit. Présents pour assurer la sécurité et la tranquillité des voyageurs et des conducteurs, ils aident les usagers à mieux se repérer sur le nouveau réseau.

UNE OUVERTURE VERS LE TOURISME

Du 20 décembre 2014 au 29 mars 2015, Chambéry métropole a exploité durant la saison hivernale 2014/2015, la navette assurant la liaison entre la station de La Féclaz et Chambéry ; le financement du déficit de la ligne est supporté intégralement par le Département de la Savoie pour l'année 2014/2015. Au départ de la gare routière de Chambéry et du nouveau parc relais de la Trousse à La Ravoire, deux allers-retours étaient proposés en semaine, trois le samedi et quatre pendant les vacances scolaires. Les usagers avaient la possibilité d'acheter leur forfait (nordique ou alpin) avec leur titre de transport.

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Chambéry métropole, au titre de sa compétence, organise les services de transports scolaires sur son périmètre de transports urbains soit 28 services de transports scolaires (11 primaires et 17 secondaires) pour un budget annuel de 1 000 000 € HT environ.

Du fait de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, les services de transports scolaires des enfants de primaire ont dû être adaptés.

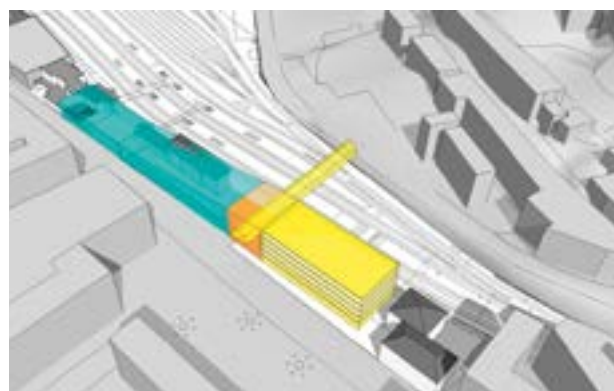
Depuis septembre 2014, dix services de transports scolaires primaires ont été impactés, avec l'ajout d'un aller/retour le mercredi matin pour une augmentation annuelle estimée à 57 500 €, financés par des économies réalisées par ailleurs sur le réseau Stac.

TRAVAUX EN GARE DE CHAMBÉRY

L'ancien "buffet de la gare" et le bâtiment SNCF attenant ont été démolis le 17 mars 2014 pour laisser place au futur pôle multimodal et permettre l'installation du chantier place de la gare.

Dans ce contexte, l'arrêt "gare" du réseau de bus Stac a été déplacé à l'angle de la rue du Commandant Perceval et du quai Charles Roissard et la gare routière a été positionnée devant La Poste centrale pour pouvoir accueillir les lignes de cars départementaux, les navettes vers les aéroports et des lignes internationales.

Un couloir réservé aux bus a été créé quai Roissard pour fluidifier le trafic au droit du nouvel arrêt "gare". Seule la desserte de la gare par la navette de centre-ville N2 a été maintenue.



ZOOM

SUR LE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

Dès son arrivée, la nouvelle majorité en collaboration avec ses partenaires que sont le Département, la Région, l'Etat et la SNCF a souhaité donner un nouveau souffle au PEM (Pôle d'Échange Multimodal) et ainsi remettre la gare sur les rails de la multimodalité.

Le deuxième semestre de l'année 2014 a donc permis au fil de nombreuses négociations, d'aboutir à des garanties concernant le projet futur :

- le retour de la SNCF à la table des acteurs de ce projet a été acté, permettant d'assurer la cohérence d'ensemble,
- la réalisation du projet en une phase au lieu de deux, permettant la mise en service du pôle d'échange multimodal dans son intégralité dès 2019,
- l'accélération de la mise en service de la passerelle pour l'automne 2015.

En raison des travaux mis en œuvre au niveau de la gare de Chambéry, un dispositif de communication ciblé a été mis en œuvre courant janvier 2014 afin de guider les usagers sur le réseau.

Pour mémoire, la consigne installée auparavant dans l'ancien buffet de la gare avait été déplacée, un peu plus tôt, fin 2013, rue du Commandant Perceval à Chambéry.

La passerelle destinée à relier le quartier de la Cassine au centre-ville et à la gare a été posée le 22 juillet 2014, de nuit, pendant les plages de travaux réservées à cet effet. Cette passerelle est le point central du projet de pôle d'échange multimodal.

04.

ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

DES AMÉNAGEMENTS POUR LES BUS À SAINT-ALBAN-LEYSSE ET BASSENS



Les aménagements réalisés entre la rue de Gonrat et la rue du Nivolet (Bassens) ont été mis en service au printemps 2014.

Dans le prolongement, la deuxième phase d'aménagements pour favoriser la circulation des bus ont débuté mi-septembre 2014 sur l'avenue de Chambéry, à Saint-Alban-Leysse entre la rue du Nivolet à Bassens et le pont de la Trousse avec notamment la création de voies réservées aux bus au centre de la chaussée, la création de carrefours à feux (devant Véloland et Euromaster), la transformation des ronds-points Marocaz et Plainpalais en carrefours à feux, la mise aux normes d'accessibilité des arrêts bus Stac et la mise en place de systèmes de détection des bus dans les carrefours pour leur garantir la priorité. Cet aménagement devrait être mis en service fin d'année 2015.

Montant de travaux de 4 707 000 € HT dont une partie financée au titre de l'appel à projet jusqu'à 840 000 €.

UN NOUVEAU PARC-RELAIS À LA TROUSSE

Au carrefour de la Trousse à La Ravoire, un parc-relais de 90 places de stationnement a été mis en service dès juin 2014. Il propose :

- 90 places de stationnement, dont une place réservée au service d'autopartage Citélib,
- un nouvel arrêt de bus Stac, pour les lignes 7 et 8 (Barby / Saint-Jeoire-Prieuré <> Chambéry),
- deux abris fermés pour les vélos (20 places individuelles). Infos et réservations auprès de la Vélostation,
- des arceaux à vélo.



PLACE AUX BUS SUR L'AVENUE DANIEL ROPS

Les travaux de réalisation de voies réservées aux bus ont été lancés fin avril 2014 avenue Daniel Rops, pour une durée de un an soit :

- une voie dans le sens Aix-les-Bains – Chambéry, du carrefour Dardel (secteur Faucigny) au carrefour Zamenhof,
- deux voies (une dans chaque sens de circulation) du carrefour Zamenhof à la rue du Mâconnais.



Pour garantir la priorité aux bus, les ronds-points "Berlioz" et "Dardel" sont équipés de feux à détection et le carrefour Bertillet reconfiguré avec des feux classiques.

Pour les vélos : deux bandes cyclables sont réalisées pour favoriser la traversée d'un bout à l'autre du quartier. Des cheminements piétons, trottoirs et mise en accessibilité d'arrêts de bus viennent compléter cette requalification pour faire de l'avenue un boulevard urbain : recalibrage des voies de circulation, création d'un trottoir sur l'ensemble du secteur réaménagé (côté Louis Armand), mise en accessibilité des quais pour les arrêts de bus, aménagement de cheminements piétons entre la rue du Bertillet et l'avenue Daniel Rops. Investissement de Chambéry métropole : 3 395 750 € HT. Ce projet bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre du Grenelle de l'environnement, du Département de la Savoie pour la réfection de la chaussée de la route départementale et d'une participation financière de la ville de Chambéry.

DES ÉVÉNEMENTS POUR ENCOURAGER LE CHANGEMENT



Participation du cabinet Ladouce et Perrier-Gustin au Challenge

CHALLENGE « AU TRAVAIL, J'Y VAIS AUTREMENT » : UNE PARTICIPATION RECORD

Le challenge “au travail, j’y vais autrement” s’est tenu le 5 juin dernier, organisé par la Région Rhône-Alpes et l’ADEME et relayé localement par Chambéry métropole et l’Agence Ecomobilité. L’objectif de cette journée était d’inciter le plus grand nombre de salariés à venir au travail autrement qu’en voiture individuelle, en testant la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage... 108 employeurs de l’agglomération ont participé : une participation record qui fait de l’agglomération le 2^{ème} meilleur territoire de la région derrière le Grand Lyon !

12 employeurs de l’agglomération ont été récompensés pour leur participation au challenge régional « au travail j’y vais autrement ». La remise des prix locale s’est tenue dans le cadre des Journées nationales du management de la mobilité au Manège à Chambéry, le 17 juin 2014.

DÉVELOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Avenue de Mérande (Chambéry)

Des bandes cyclables ont été réalisées de chaque côté de l’avenue, entre le giratoire d’accès à la voie rapide urbaine et le giratoire de la rue de Budapest.

Avenue de Bassens (Bassens)

Une bande cyclable a été réalisée dans le sens Bassens > Chambéry, en complément de la piste existante de l’autre côté de l’avenue. Elle permet d’accéder plus facilement à l’avenue de Mérande.

L’accès au centre hospitalier spécialisé de Bassens depuis le giratoire a été simplifié : une nouvelle bande cyclable permet un accès direct.

Avenue de Longefand (Bassens)

Une bande cyclable a été créée en direction de Chambéry, en complément de la piste existante de l’autre côté de l’avenue : elle est plus pratique pour les cyclistes arrivant de la rue Centrale.

Dans l’autre sens, la sortie de la piste est plus sûre grâce à la réalisation d’un îlot central.

Coût global des opérations : **270 000 € TTC**

UNE NOUVELLE PASSERELLE CYCLO-PIÉTONNE À LA RAVOIRE

Une nouvelle liaison cyclable enjambe l’Albanne entre La Ravoire et Saint-Baldoph. Elle fait le lien entre l’Avenue Verte Sud et la rue Archimède dans le parc d’activités Albanne. En venant de Chambéry, la nouvelle passerelle permet :

- de rejoindre la zone d’activités sans passer par la RD201 (route d’Apremont),
- d’offrir un nouvel itinéraire vers Saint-Baldoph en évitant la RD9 (route des Chevaliers Tireurs).

Ce nouvel aménagement cyclable est également accessible aux piétons.

Cette passerelle d’une longueur de 17 mètres a été réalisée en partenariat avec les élèves de la section BTS construction métallique du lycée Monge à Chambéry.

Montant de l’opération : **150 000 € HT**

LA CONSIGNE À VÉLOS DE BARBERAZ DÉPLACÉE

En raison des travaux sur le centre-ville de Barberaz, la consigne a été déplacée sur la route d’Apremont, au niveau du débouché du chemin des Prés. Un nouveau parking y a été créé.

04.

ACCUEILLANTE
ET RESPECTUEUSE

ANIMER DES SERVICES À LA MOBILITÉ

LA POLITIQUE PDE/PDA

La Poste et Inddigo signent leur plan de déplacement entreprises

Chambéry métropole encourage et accompagne depuis 2002 les entreprises, administrations et associations de l'agglomération qui s'engagent dans l'élaboration d'un plan de déplacements d'entreprise (PDE).

Un PDE est un ensemble de mesures pour favoriser l'usage des transports en commun, de la marche, du vélo ou de la voiture partagée (covoiturage et auto partage) pour venir au travail et pour les déplacements professionnels des salariés et des visiteurs. Les avantages pour les entreprises sont nombreux : économies réalisées, sécurité et santé au travail, image de l'entreprise, etc.

La plate-forme de courrier de Chambéry (340 salariés) et la société Inddigo (78 salariés) implantées dans le parc d'activités de Bissy (Chambéry) ont rejoint les 80 entreprises et administrations du territoire déjà engagées dans une démarche d'optimisation des déplacements.

Au total 17 000 salariés sont concernés, soit 30% des employés de l'agglomération.

LA VÉLOSTATION

En raison des travaux du pôle multimodal de la gare, la Vélostation a été installée dans des locaux provisoires, dès le 6 janvier, dans le Parc du Verney (devant La Poste).

Par ailleurs, une baisse des tarifs de location des vélos à assistance électrique du 1^{er} janvier 2014 au 28 février 2014 et du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2014 a été mise en œuvre pour favoriser l'utilisation de ces vélos soit par exemple pour 15 jours : 20 € au lieu de 40€.



LES TOURNÉES DE LA VÉLOSTATION

Durant la tournée électrique organisée à Chambéry, La Motte-Servolex, Saint-Alban-Leysse, Vêrel-Pragondran, Saint-Jean-d'Arvey et Barby en avril et en octobre, 109 essais de vélos électriques ont été réalisés. Différents modèles de vélos à assistance électrique (VAE) ont été mis à la disposition des habitants intéressés pour leur permettre de découvrir les technologies existantes et de déterminer celles correspondant le mieux à leurs besoins et pratiques.

La Vélostation a également organisé sa tournée estivale, en juillet et en août, à Chambéry, Cognin et à La Motte-Servolex. 80 contrôles techniques gratuits ont été réalisés.

NOUVEAUTÉ 2014 : LA VÉLO ÉCOLE SPÉCIALE « VÉLO ÉLECTRIQUE »

Pour la première année, la Vélostation a mis en place des ateliers de vélo-école spécial vélo électrique (VAE). Le but était de permettre aux personnes qui venaient d'acquérir un VAE ou qui pensaient en acheter un, d'être plus à l'aise sur leurs deux roues. Trois ateliers ont été organisés en septembre et octobre réunissant 18 personnes.

+ 12.4 %

NOMBRE DE CONTRATS DE LOCATION
À LA VÉLOSTATION EN 2014

CHIFFRES CLÉS 2014

LIGNES STAC	2013	2014
Nombre de lignes	34	34
Nombre de kilomètres parcourus	4 615 254	4 675 468
Nombre de km/an/habitant	36,3	36,24
Nombre de voyages/an/habitant	103,7	102,34
Fréquentation (nombre de voyages)	13 182 190	13 203 087
Nombre de voyages/kilomètre	2,9	2,8
Nombre de véhicules (hors véhicules de service)	90	90
Moyenne d'âge du parc de bus	7 ans	8 ans
Coût kilométrique moyen (dépenses y compris amortissement des bus)	4,33 €	4,24 €
Total dépenses hors rémunération du délégataire	22 479 763 €	22 951 593 €
Total recettes	4 354 371 €	4 426 866 €
Recettes usagers (ventes de titres de transports)	4 067 907 €	4 098 218 €
Recettes usagers/habitant	32 €	32 €
Nombre titres unitaires vendus	677 250	637 400
Nombre titres 24h vendus	192 167	209 701
Nombre abonnements annuels vendus	16 251	16 183
Taux du versement transports	1,70 % <i>(au 1^{er} janvier 2013)</i>	1,75% <i>(au 1^{er} janvier 2014)</i>
Produit du versement transport TTC	18 745 993 €	20 814 218 €
Nombre de salariés au Stac	256	261
Fréquentation du site internet du Stac	1 408 620	1 037 969
LIGNES SCOLAIRES	2013	2014
Nombre d'enfants inscrits	1019	1031
Nombre de services scolaires	28	28
CITALIS	2013	2014
Nombre de voyages réalisés	23 433	24 945
Nombre de voyages réalisés le dimanche et jours fériés	1 265	1 204
Nombre d'usagers inscrits	606	628
dont nouvelles inscriptions au service dans l'année	174	201
nombre de tickets vendus (trajets dans le PTU)	797	786
nombre de carnets 10 tickets vendus	1930	2056
VÉLOSTATION	2013	2014
Contrat de location	5 481	6 160
Contrat de consigne	475	504
Journée de location	140 110	130 426
Recettes commerciales	56 366	60 127
COMPTAGES VÉLOS	2013	2014
Voie Verte de la Leysse	243 493	273 327
Parc du Verney à Chambéry	464 851	510 421
Avenue de la Boisse à Chambéry	77 815	88 122
Buisson Rond à Chambéry	207 900	244 775
Avenue de Lyon à Chambéry	97 649	111 816
Avenue Verte Nord côté Chambéry	249 899	294 675
Avenue Marius Berroir à Chambéry	151 148	160 181
Piste cyclable Croix de Bissy	109 144	129 123
Avenue du Comte Verte à Chambéry	306 008	345 444
Voie Verte des Planeurs Challes-les-Eaux	76 507	88 528



Rédaction

Directions de Chambéry métropole,
directeur général Dominique Bergé

Coordination - synthèse

Direction de la communication

Design graphique et mise en page

l'atelier de Balthazar
04 79 52 17 12
www.adbcommunication.com

Impression

Uberti-Jourdan
04 50 97 24 79
www.ubertijourdan.fr
Certifié Imprim'Vert
Imprimé sur papier 100% recyclé

Crédits photographiques

Couverture :
Marc Chatelain
Chambé-carnet
Pierre Morel

Intercalaires :
Nicolas Favrichon
Chambéry métropole
Chambé-carnet

Caroline Moureaux
Colin Laurent / Koala
Chambéry métropole
Pauline Caylak
Hobby One
Marc Chatelain
Nicolas Favrichon
Chambé-carnet
Photec production
Pierre Morel
Cécile Pavia
Fotolia
Alan Hennessy architecte urbaniste
Armanet promotion
Régie Plus
Bazar Urbain
Jean-Jacques Raynal
Alexandre Maccaud / Ecotope
Communauté d'agglomération d'Annecy
Gérard Battu
SNCF

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Chambéry métropole
Communauté d'agglomération

106, allée des Blachères
73026 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 96 86 00
Fax : 04 79 96 86 01

www.chambery-metropole.fr